



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2025-007 **Conseil municipal du 03 février 2025**

Le Lundi Trois Février Deux Mil Vingt Cinq à Dix Neuf Heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Régis ROUSSEAU, Julie AUBRY, Sarah ROUSSEAU, Camille FRESNEAU, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Cécile BERNARDONI, Nicolas RAYMOND et Nabil ZEROUAL conseillers municipaux.

Absent(e)s : Carine MATHIEU et Katharina THOMAS

Excusée(s) : Monique GOISET et Bruno FOUCHER

Pouvoirs : Monique GOISET à Mélanie COTTINEAU et Bruno FOUCHER à Patrice GOUDE

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 33
Date de la convocation : 28 janvier 2025
Date de la publication : 05 février 2025

2025-007 JEUNESSE - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Rapporteur : André Jean VIEAU

Depuis de nombreuses années, les Caisses d'Allocations Familiales collaborent avec les collectivités locales, notamment les communes, dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Il en est ainsi sur le Pays d'Ancenis, où la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique a conventionné avec des Communes du territoire, mais aussi des SIVOM ou des SIVU, dans le cadre des politiques petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité conduites par ces structures. Cette collaboration a pris la forme de Contrats Enfance et Jeunesse, permettant la mise en place d'actions en faveur du maintien et du développement des services aux familles, avec la contribution financière de la CAF.

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales poursuit son partenariat auprès des collectivités locales dans le champ des politiques familiales et sociales, en s'appuyant désormais sur les intercommunalités, à travers la mise en place et la signature de Conventions Territoriales Globales (CTG). Ce dispositif permet de garantir la poursuite du soutien financier de la CAF aux équipements et services portés par les collectivités signataires des précédents Contrats Enfance Jeunesse.

Préalablement à la signature d'une CTG globale au niveau du Pays d'Ancenis, la CAF de Loire-Atlantique a proposé la signature d'une convention d'ingénierie pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024, visant à définir le prérequis à l'élaboration d'un projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, autour des 4 champs suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité.

Cette convention d'ingénierie préalable a eu pour objet la réalisation d'un état des lieux des besoins prioritaires, des services et des dispositifs menés dans le cadre de ces 4 champs, à travers une mission d'accompagnement qui a été confiée à un prestataire, financée par la COMPA.

Des orientations générales ont été définies par les élus et professionnels du territoire, à l'occasion de cette mission :

Parentalité :

- Clarifier le périmètre de la parentalité
- Coordonner l'action de l'ensemble des acteurs de la parentalité sur le territoire
- Adapter les actions aux attentes de chaque parent

Petite enfance :

- Proposer une offre d'accueil adaptée aux besoins des familles
- Permettre un accès équitable et de qualité aux services de la petite enfance
- Valoriser les métiers de la petite enfance
- Développer une politique d'inclusion

Enfance :

- Assurer la transversalité, la cohérence et la coordination à l'échelle du territoire
- Renforcer et accompagner la dynamique associative
- Développer l'attractivité des métiers
- Préserver la qualité d'accueil des enfants
- Développer une politique d'inclusion

Jeunesse :

- Maintenir la transversalité, la cohérence et la coordination à l'échelle du territoire
- Renforcer l'accompagnement de tous les jeunes en fonction de leurs besoins
- Développer l'attractivité des métiers de l'animation « jeunesse »
- Favoriser l'autonomie des jeunes et leur mobilisation comme ressources pour la vie du territoire

Lors de la séance du 19 novembre 2024, le conseil municipal a approuvé la modification des statuts de la COMPA de manière à ce que le suivi et l'animation de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales soit portée à échelle intercommunale.

Il est désormais proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver les termes de la Convention Territoriale Globale à signer à compter du 1er janvier 2025 et pour une durée de 5 ans, auprès de la CAF et des collectivités compétentes en matière d'enfance/jeunesse (Communes/SIVOM/SIVU) sur le Pays d'Ancenis, afin de déterminer l'engagement des différents partenaires, les objectifs partagés au regard des besoins et les modalités de collaboration.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2252-1 et L. 2252-2 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2023-048 du 9 juin 2023 approuvant la signature de la convention d'ingénierie préalable à la Convention Territoriale Globale à l'échelle du Pays d'Ancenis ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 082C20241010 du 10 octobre 2024 décidant la modification des statuts de la COMPA afin d'y ajouter un article 17 aux statuts de la COMPA ainsi rédigé : « 17 – Enfance jeunesse est d'intérêt communautaire le suivi et l'animation de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales. » ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2024-131 du 19 novembre 2024 approuvant cette modification des statuts de la COMPA ;

CONSIDERANT que dans le cadre de sa politique d'action sociale la Caisse d'Allocations familiales contribue au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, au soutien à l'autonomie du jeune adulte et à la prévention des exclusions ;

CONSIDERANT que l'offre de service doit bénéficier à l'ensemble des familles et accorder une attention particulière aux familles à revenus modestes et celles faisant face au handicap d'un parent ou d'un enfant, notamment au travers d'une politique facilitant leur accès ;

CONSIDERANT que les actions soutenues par les Caf visent à :

- Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficience,
- Accompagner le parcours éducatif des enfants âgés de 3 à 11 ans,
- Soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie,
- Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants,
- Contribuer à l'accompagnement social des familles et développer l'animation de la vie sociale ;

CONSIDERANT que la présente convention vise à renforcer le suivi et le pilotage du plan d'actions de la CTG, en lien avec les objectifs prioritaires de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Branche famille de la sécurité sociale ;

CONSIDERANT qu'une convention d'objectif et de financement des fonctions de chargé de coopération dite « Pilotage du projet de territoire – Chargé de coopération CTG » est à venir pour une durée de 5 ans soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029 ;

Après avis de la commission scolarité, jeunesse, prévention, CME-CMJ du 20 janvier 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 33

Votants : 33

Abstentions : 0

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

APPROUVE les termes de la convention territoriale globale avec la caisse d'allocations familiales.

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de pilotage et tout document afférent, et notamment les conventions d'objectif et de financement découlant de cette Convention Territoriale Globale.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,
Anthony MORTIER



Camille FRESNEAU



Nabil ZEROUAL



Publication sur le site internet le :

5 FEV. 2025

Transmission au contrôle de légalité le :

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ANCIENS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° de l'acte : 083C20241010
Classification : 8.2 Aide sociale

Le dix octobre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au Cinéma Eden 3 à Ancenis-Saint-Géron, sous la Présidence de Monsieur Maurice PERRION.

Etatient présents :

Madame Caroline AMET
Monsieur Matthieu AZIS
Monsieur Jean-Pierre BELLEL
Monsieur Patrick BUCHEF
Madame Laure CADOREL
Monsieur Patrick CHAPPEL
Monsieur Jean-Michel CLAUDE
Monsieur Michel CORMIER
Monsieur Xavier COUTANCEAU
Monsieur Bruno de KERGONNEAUX
Monsieur David EVAIM
Madame Sonia FEULLATRE
Monsieur Daniel GRANIER
Monsieur Claude GILLON
Madame Sophie GILLOT
Monsieur Philippe JAHAN
Monsieur Philippe JARDON
Monsieur Jean-Yves JOLISSET
Madame Séverine LENOBLE
Madame Sophie MEMORET
Madame Liliane MERAUD
Monsieur Philippe MOREL
Monsieur Rémy ORHON
Monsieur Arnaud PAGEAUD
Madame Véronique PEROUCHEU-ARNAUD
Monsieur Maurice PERRION
Monsieur Jean-Yves PLOTEAU
Monsieur Hakim POUPART
Monsieur Henri RAEBEREAU
Monsieur Adèle RAULTIER
Monsieur Maxime RICHARD
Monsieur Thierry RICHARD

Monsieur Philippe ROBIN
Madame Catherine ROULLY
Madame Léila THOMASOUX
Madame Nadine YOUNOU-KH-TANOE
Madame Nadine YOU
Madame Nadine YOU

Etatient absent(e)s et excusé(e)s avec pouvoir

Monsieur Alain BOURGOIN (pouvoir donné à M. Jean-Pierre BELLEL)
Madame Martine CATELIN (pouvoir donné à M. Henri RAEBEREAU)
Madame Anne-Marie CORDIER (pouvoir donné à M. Maurice PERRION)
Madame Sophie GUERINEAU (pouvoir donné à M. Thierry RICHARD)
Madame Catherine HAMON (pouvoir donné à David EVAIM)
Madame Nelly HARDOY (pouvoir donné Mme Nadine YOU)
Madame Isabelle LEDEUT (pouvoir donné à M. Philippe JAHAN)
Madame Fritille LOIRYAT (pouvoir donné à M. Laure CADOREL)
Monsieur Laurent MENCKERS (pouvoir donné à M. Michel CORMIER)
Monsieur Jacques PROUD (pouvoir donné à M. Patrick BUCHEF)

Etatient absent(e)s et excusé(e)s

Madame Christine BLANCHET
Madame Florence HALLOUIN-GUENIN
Monsieur Luc LEPIGIER
Monsieur Xavier LOUIERT-DAVAINNE
Monsieur Gilles RAMBAULT
Madame Valérie VERON
Monsieur Nabil ZEROUAL

Secrétaire de séance

Monsieur Maxime POUPART

Convocation le : 4 octobre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents et représentés : 48

ADMINISTRATION GENERALE

**CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES :
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE AU PRESIDENT**

Depuis de nombreuses années, les Caisses d'Allocations Familiales collaborent avec les collectivités locales, notamment les communes, dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Il en est ainsi sur le Pays d'Ancenis, où la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique a conventionné avec des Communes du territoire, mais aussi des SIVOM ou des SIVU, dans le cadre des politiques petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité conduites par ces structures. Cette collaboration a notamment pris la forme de Contrats Enfance et Jeunesse, permettant la mise en place d'actions en faveur du maintien et du développement des services aux familles, avec la contribution financière de la CAF.

Aujourd'hui, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales entend renouveler son partenariat auprès des collectivités locales dans le champ des politiques familiales et sociales, mais en s'appuyant désormais sur les intercommunalités, à travers la mise en place et la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG).

Cette CTG permet notamment de garantir la poursuite du soutien financier de la CAF aux équipements et services portés par les collectivités signataires des précédents Contrats Enfance Jeunesse.

Dans un 1^{er} temps et préalablement à la signature d'une CTG globale au niveau du Pays d'Ancenis, la CAF de Loire-Atlantique a proposé la signature d'une convention d'ingénierie, visant à définir le prérequis à l'élaboration d'un projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, autour des 4 champs suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité.

Cette convention d'ingénierie préalable, approuvée par délibération du Conseil Communautaire en date du 30 mars 2023 et signée pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024, a eu pour objet la réalisation d'un état des lieux des besoins prioritaires, des services et des dispositifs menés dans le cadre de ces 4 champs, à travers une mission d'accompagnement qui a été confiée à un prestataire, financée par la COMPA.

Aujourd'hui, et suite à la proposition de modifier les statuts de la COMPA en ajoutant un article 17 aux statuts de la COMPA ainsi rédigé :

« 17 – Enfance Jeunesse
Est d'intérêt communautaire le suivi et l'animation de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales ».

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'approuver les termes de la Convention Territoriale Globale à signer à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans, auprès de la CAF et des collectivités compétentes en matière d'enfance/jeunesse (Communes/SIVOM/SIVU) sur le Pays d'Ancenis, afin de déterminer l'engagement des différents partenaires, les objectifs partagés au regard des besoins et les modalités de collaboration.

UU les articles L 5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lesquels les dispositions relatives d'une part, au Conseil Municipal et d'autre part, au Maire et aux Adjointes sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant ainsi qu'au Président et aux membres de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale.

VU l'arrêté préfectoral du 16 décembre 1999 autorisant la transformation du District du Pays d'Ancenis en Communauté de Communes du Pays d'Ancenis et approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis.

VU les arrêtés préfectoraux du 11 avril 2001, 11 avril 2006, 11 août 2008, 14 juin 2012, 5 novembre 2012, 22 mai 2014, 25 mai 2016, 27 décembre 2016, 26 décembre 2017 et 16 août 2021 complétant et modifiant les statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis.

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 082C20241010 du 10 octobre 2024 proposant la modification des statuts de la COMPA afin d'y ajouter un article 17 aux statuts de la COMPA ainsi rédigé :
« 17 – Enfance Jeunesse
Est d'intérêt communautaire le suivi et l'animation de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales. »

CONSIDERANT l'avis de la Commission Animation-Solidarités du 24 septembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve la Convention Territoriale Globale, ci-annexée, entre la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique, la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis, et les collectivités locales (Communes/SIVOM/SIVU) exerçant la compétence petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité sur le territoire de la COMPA, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029,
- autorise Monsieur le Président à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Pour Extraît, le 23 OCT. 2024

Le Secrétaire de séance

Maxime POUPART

Le Président

Madrice PERLON



Affichage au siège de la COMPA :

Mise en ligne le : 24 OCT. 2024



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse des Allocations familiales de Loire Atlantique représentée par la présidente de son conseil d'administration, Madame Bénédicte Blouin et par sa Directrice, Madame Elisabeth Dubecq-Princeteau, dûment autorisées à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée la « Caf » ;

et

- La Communauté de Communes du Pays d'Ancenis, représentée par son Président, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération du Conseil Communautaire en date du 10 octobre 2024 ;

Ci-après dénommée la « Communauté de Communes du Pays d'Ancenis » ;

et

- Les Communes, SIVOM et SIVU du territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis, ainsi désignés : SIVU de l'Enfance (Commune d'Ancenis-Saint-Géréon, Commune de Var-sur-Loire, Commune de La Roche Blanche, Commune de Pouillé-les-Coteaux) ; SIVOM du Secteur de Ligné (Commune de Le Cellier, Commune de Ligné, Commune de Couffé, Commune de Mouzeil) ; SIVOM du Secteur de Riaillé (Commune de Riaillé, Commune de Pannecé, Commune de Tellé, Commune de Trans-sur-Erdre, Commune de Joué-sur-Erdre) ; Commune de Montrelais ; Commune de Mésanger ; Commune d'Oudon ; Commune d'Ingrandes-Le-Fresne-sur-Loire ; Commune de Loireauxence ; Commune de Le Pin ; Commune de Vallons-de-l'Erdre ; tous dûment autorisés à signer la présente convention par délibération de leur assemblée délibérante respective.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Anceins en date du 10 octobre 2024 figurant en Annexe 6 de la présente convention ;

Vu les délibérations concordantes des conseils syndicaux et municipaux des collectivités suivantes : SIVU de l'Enfance ; SIVOM du Secteur de Ligné ; SIVOM du Secteur de Riailié ; Commune de Montrelais ; Commune de Mésanger ; Commune d'Oudon ; Commune d'Ingrandes-Le-Fresne-sur-Loire ; Commune de Loireauxence ; Commune de Le Pin ; Commune de Vallons-de-l'Erdre.

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il preme la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et

leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : parentalité, petite-enfance, enfance, jeunesse, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Les caractéristiques territoriales (synthèse du diagnostic) :
 - Une population de 68 998 habitants sur le territoire composé de 20 communes
 - Un nombre de naissance de 710 enfants/an
 - Une population active forte avec 32 730 actifs en 2020
 - Un indice de jeunesse de 121 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de 60 ans et plus.
- Les enjeux territoriaux suivants :
 - Un manque global de places de garde pour la petite-enfance, actuel et à venir ;
 - Un besoin d'accompagnement à la parentalité qui a fortement augmenté (tendances sociétales et sociologiques : gestion des écrans, gestion des émotions, etc.) et déjà identifié dans le projet territorial des solidarités ;
 - Un sujet « mobilité » au sein de la Communauté de Communes du Pays d'Anceins ;
 - Des tensions de recrutement sur l'ensemble des thématiques ;
 - Un besoin de visibilité sur les projets des autres communes et d'espaces/moments de partage ;
 - Une offre « jeunesse » à élargir, à faire évoluer et à renforcer sur l'accompagnement des plus « isolés » notamment.

- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes :
Pour la thématique Parentalité :

3 LAEP sur le territoire

Cartographie des structures et services d'accueil		Parentalité
Typologie des structures/services		LAEP, services dédiés
Forme juridique		Publique
SIVU de l'Enfance	Ancenis-Saint-Géréon	LAEP « La Bulle de Loire » à Ancenis-Saint-Géréon - SIVU; Projets parentalité soutenus via le réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement à la parentalité
	Vair-sur-Loire	
	La Roche-Blanche	
	Pouillé-les-Coteaux	
	Le Cellier	
SIVOM du Secteur de Ligné	Ligné	Projets parentalité soutenus via le réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement à la parentalité
	Couffé	
	Mouzeil	
	Montrelais	
	Mésanger	Projets parentalité soutenus via le réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement à la parentalité LAEP "La Ritournelle" -
Oudon		
Ingrandes-Le-Fresne-sur-Loire		
	Loireauxence	Projets parentalité soutenus via le réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement à la parentalité
	Le Pin	
	Riaillé	
	Parnecé	LAEP "La Bulle d'Erdre" (Riaillé), Projets parentalité soutenus via le réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement à la parentalité
	Taillé	
	Trans-sur-Erdre	
SIVOM du Secteur de Riaillé	Joué-sur-Erdre	
	Vallons-de-l'Erdre	

Pour la thématique Petite-enfance : 13 établissements d'accueil du jeune enfant pour 222 places dont 176 places en PSU

Territoires	Structures d'accueil et AM	Places
Ancenis-Saint-Géréon Vair-sur-Loire La Roche-Blanche Pouillé-les-Coteaux	1 crèche publique 133 Assistances Maternelles (AM) dont 2 MAM (Ancenis-Saint-Géréon : 69, Vair-sur-Loire : 39, La Roche-Blanche : 8, Pouillé les Coteaux : 17) 3 micro-crèches privées	30 471 54
	Sous TOTAL	515
Le Cellier Ligné Couffé Mouzeil	1 micro-crèche publique sur 2 jours ; 1 petite crèche publique 1 crèche associative 110 assistances maternelles (AM) dont 4 MAM	12 18 30 394
	Sous TOTAL	434
Montrelais	6 Assistances Maternelles (AM) Sous TOTAL	22 22
Mésanger	1 crèche publique 45 Assistances Maternelles (AM) Sous TOTAL	30 165 195
Oudon	1 micro-crèche associative 24 Assistances Maternelles (AM) Sous TOTAL	12 12 90
Ingrandes-Le-Fresne-sur-Loire	22 Assistances Maternelles (AM) dans 2 MAM Sous TOTAL	102 76 78
Loireauxence	1 petite crèche publique 3 Haire-Garderie (occasional seulement) 177 Assistances Maternelles (AM) dont 1 MAM Sous TOTAL	16 10 282 308
Le Pin	9 Assistances Maternelles (AM) Sous TOTAL	33 33
Riaillé, Parnecé, Taillé, Trans-sur-Erdre Joué-sur-Erdre	SIVOM du Secteur de Riaillé 1 micro-crèche privée Sous TOTAL	262 12 274
Vallons-de-l'Erdre	1 petite crèche publique 48 Assistances Maternelles (AM) Sous TOTAL	18 162 180
	TOTAL	2181

Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent les thématiques suivantes : la parentalité, l'accueil des jeunes enfants, l'enfance, la jeunesse, le handicap, l'accompagnement des familles en difficulté.

- Les degrés d'intervention de chaque partenaire sur les champs d'intervention communs :

La Communauté de Communes du Pays d'Anceis et les collectivités du territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Anceis compétentes en matière de parentalité, petite-enfance, enfance et, jeunesse (Communes – SIVU – SIVOM) accompagnent avec leurs partenaires des politiques et des orientations fortes en faveur des familles du territoire.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales définies dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de Loire-Atlantique, la Communauté de Communes du Pays d'Anceis et les collectivités du territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Anceis compétentes en matière de parentalité, petite-enfance, enfance et, jeunesse (Communes – SIVU – SIVOM) souhaitent conclure une Convention territoriale globale pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Anceis s'agissant des quatre champs spécifiques suivants : parentalité, petite-enfance, enfance et, jeunesse (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des financements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Anceis concernent :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- Favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;

- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DES COLLECTIVITES DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ANCEIS SIGNALAIRES

Les collectivités du territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Anceis mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

- La parentalité,
- La petite-enfance,
- L'enfance,
- La jeunesse.

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Dans le but de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante et/ou de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants, les parties conviennent que les objectifs communs de développement et de coordination des actions et services sont :

Pour la thématique Parentalité :

- Clarifier le périmètre de la parentalité ;
 - Définir et partager une « culture » de la parentalité,
 - Cartographier les acteurs et les dispositifs de la parentalité,
 - Définir le rôle de chaque acteur ;
 - Coordonner l'action de l'ensemble des acteurs de la parentalité sur le territoire ;
 - Créer et structurer le réseau « parentalité »,
 - Partager l'information et favoriser la démultiplication des actions,
 - Adapter les actions aux attentes de chaque parent ;
 - Proposer des événements « grand public » (conférence, soie commune...),
 - Proposer des événements de proximité (ateliers plus spécifiques en groupe...),
 - Proposer un contact privilégié pour l'accompagnement de proximité (« SOS parentalité », etc.),
- Avec un objectif transversal : « aller vers » les familles.

Pour la thématique Petite-enfance :

- Dans le cadre du service publique de la petite enfance (SPE) :
- Proposer une offre d'accueil adaptée aux besoins des familles ;
 - Identifier, recenser et communiquer la cartographie du territoire,
 - Développer le nombre de places d'accueil de garde et le réparti équitablement ;
 - Permettre un accès équitable et de qualité aux services de la petite-enfance ;
 - Développer le « guichet unique » sur l'ensemble du territoire,
- Valoriser les métiers de la petite-enfance ;

- Faire connaître les métiers de la petite-enfance,
- Rendre attractif les métiers de la petite-enfance,
- Organiser des temps de rencontre entre les professionnels de la petite-enfance ;
- Développer une politique d'inclusion :
 - Identifier les acteurs afin de les mobiliser,
 - Établir une culture commune autour de l'inclusion,
 - Former les professionnels sur les thématiques d'inclusion et partager les bonnes pratiques.

Pour la thématique Enfance :

- Assurer la transversalité, la cohérence et la coordination à l'échelle du territoire :
 - Clarifier le périmètre de l'enfance (scolaire, temps méridien, périscolaire...) et développer les réseaux thématiques,
 - Informer l'ensemble des partenaires de l'évolution de la CTG
- Renforcer et accompagner la dynamique associative
 - Répondre à la condition d'intégration des actions du PEDT pour les associations conventionnées,
 - Créer et renforcer les ressources des associations ;
- Développer l'attractivité des métiers :
 - Faire connaître, rendre attractif et valoriser les métiers de l'enfance ;
- PrésERVER la qualité d'accueil des enfants :
 - Veiller et respecter les besoins physiologiques des enfants,
 - Prévenir et accompagner les mal-être et la délinquance,
 - Proposer des locaux adaptés aux différents services et aux différentes tranches d'âge,
 - Proposer des activités adaptées sportives, culturelles et artistiques,
 - Porter et animer des projets intra et inter structures ;
- Développer une politique d'inclusion :
 - Cartographier les dispositifs existants,
 - Identifier les besoins,
 - Mobiliser les ressources.

Pour la thématique Jeunesse :

- Maintenir la transversalité, la cohérence et la coordination à l'échelle du territoire :
 - Échanger et harmoniser les pratiques,
 - Identifier les ressources spécifiques et développer les partenariats avec les acteurs éducatifs intervenant auprès des jeunes ;
- Renforcer l'accompagnement de tous les jeunes en fonction de leurs besoins :
 - Mobiliser les ressources liées aux besoins spécifiques des jeunes et conforter les réseaux jeunesse existants,
 - Développer et diversifier les compétences et les pratiques des animateurs,
 - S'autoriser à expérimenter des accompagnements alternatifs ;
- Développer l'attractivité des métiers de l'animation « jeunesse » :

- Faire connaître les métiers de la jeunesse,
- Améliorer et valoriser les conditions de travail des animateurs ;
- Favoriser l'autonomie des jeunes et leur mobilisation comme ressources pour la vie du territoire :
 - Encourager et valoriser l'initiative individuelle, et favoriser la participation à la vie citoyenne.

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf de Loire-Atlantique et les collectivités du territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Cig matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des collectivités du territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du (es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec (les) collectivité(s) signataire(s), la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire Cig ».

De leur côté, les collectivités du territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de leur contribution pour les équipements et services listés en préambule. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de travailler à une organisation de la gouvernance, selon les préconisations de l'annexe 4.

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

La gouvernance politique de la Ctg sera organisée autour d'un comité de pilotage et d'un ou plusieurs comités techniques.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques répétées pourront participer au comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera piloté par la communauté de communes.

Le secrétariat permanent est assuré par la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixés d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en Annexe 4 de la présente convention, modifiable par avenant.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties seront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RCPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

12

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont définis dans le plan, constituant l'Annexe 3 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 01/01/2025 et jusqu'au 31/12/2029 au maximum.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties. Des avenants communaux ou intercommunaux (syndicats ou communauté de communes) seront intégrés en fin d'année après délibérations des instances concernés par l'avenant.

Ces avenants devront notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévautra sur le titre.

ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

13

- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 : LES RECOURS

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait àle.....20XX

En autant d'exemplaires originaux que de signataires

Cette convention comporte 16 pages paraphées par les parties et les 6 annexes.

La Caf		La Communauté de Communes du Pays d'Anceins
La Directrice	La Présidente	Le Président,

SIVU de l'Enfance		
Le Président, André-Jean VIEAU		

SIVOM du Secteur de Ligné		
La Présidente, Anne-Marie CORDIER		

SIVOM du Secteur de Riallé		
Le Président, Jérôme SQUILLARD		

Commune d'Anceins – Saint Cereon		
Monsieur le Maire, Remy ORHON		

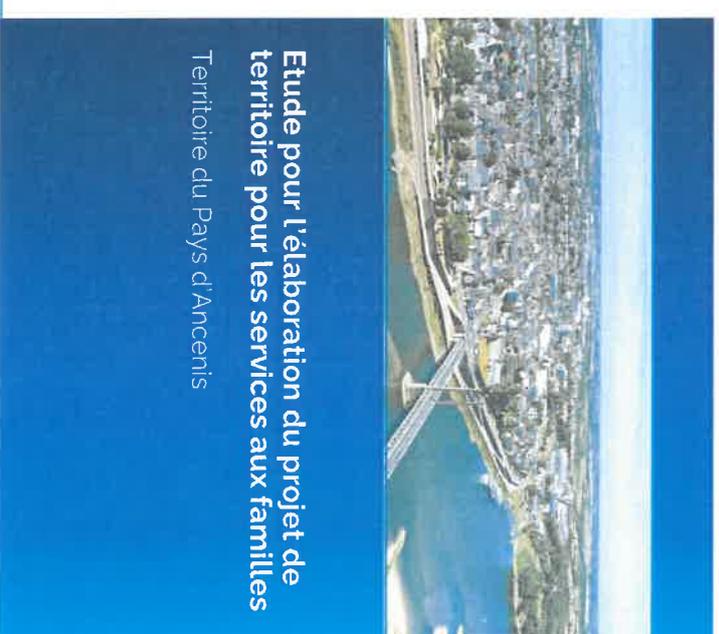
Commune de Vair sur Loire		
Madame le Maire, Amélie Cornilleau		

Commune de Montrelais		
Monsieur le Maire, Joël JAMIN		

Commune de Mésanger Madame le Maire, Nadine YEU	
Commune d'Oudon Monsieur le Maire, Alain BOURCOIN	
Commune d'Ingrandes-Le-Fresne-sur-Loire Monsieur le Maire, Alain TUSSEAU	
Commune de Loireauxence Madame le Maire, Christine BLANCHET	
Commune de Le Pin Monsieur le Maire, Maxime POUPART	
Commune de Vallons-de-l'Erdre Monsieur le Maire, Jean-Yves PLOTEAU	

Annexe 1

Diagnostic



Etude pour l'élaboration du projet de territoire pour les services aux familles

Territoire du Pays d'Ancenis

SIVU de l'Enfance
SIVOM du secteur de Ligné
SIVOM du secteur de Riallé

Ancenis-Saint-Géréon
Le Cellier
Couffré
Joué-sur-Erdre
Ligné
Mésanger
Mortrelais
Mouzell
Oudon
Pannecé
Le Pin
Pouillé-les-Côteaux
Riallé
Vair-sur-Loire
Vallons-de-l'Erdre
Teillé
Trans-sur-Erdre
Loireauxence
La Roche-Blanche
Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire

Mars 2024

SOMMAIRE

Contexte territorial global

Contexte socioéconomique

Etat des lieux par thématique

Répartition des périmètres d'activités

Les marqueurs clés du territoire

SOMMAIRE

—— **Contexte territorial global**

Contexte socioéconomique

Etat des lieux par thématique

Répartition des périmètres d'activités

Les marqueurs clés du territoire

Contexte territorial global

La construction du territoire

Si le nom et le cadre juridique ont pu évoluer au cours du temps, l'histoire du territoire du Pays d'Ancenis remonte à 1977 et s'inscrit dans la volonté renouvelée de « construire un avenir commun ».

- 1977 Signature du Contrat de Pays
- 1983 Création du Syndicat Mixte du Pays d'Ancenis
- 1995 Création du District du Pays d'Ancenis
- 2000 Création du Pays d'Ancenis
- 2005-2008-2014-2016 Prises de compétences successives
- 2016 Création des communes nouvelles de Loirauvence et de Vair-sur-Loire
- 2017 Ingrandes-Le Fresne-sur-Loire rejoint le Pays d'Ancenis
- 2018 Intégration de Freigné au travers de la création de la commune nouvelle des Vallons-de-l'Erdre
- 2019 Création de la commune nouvelle Saint-Géréon
- 2024 Intégration de Saint-Sigismond (49) au travers de la création d'une commune nouvelle avec Ingrandes-Le Fresne-sur-Loire

Compétences du Pays d'Ancenis

Des compétences Petite-Enfance, Enfance, Jeunesse et Parentalité qui sont à la main des communes, parfois déléguées à des syndicats en fonction de l'histoire des territoires.

Des actions toutefois portées par l'EPCI sur des champs connexes : prévention, événements ECO'RAID...



compa
COMMUNAUTÉ DE PAYS d'ANCIENIS



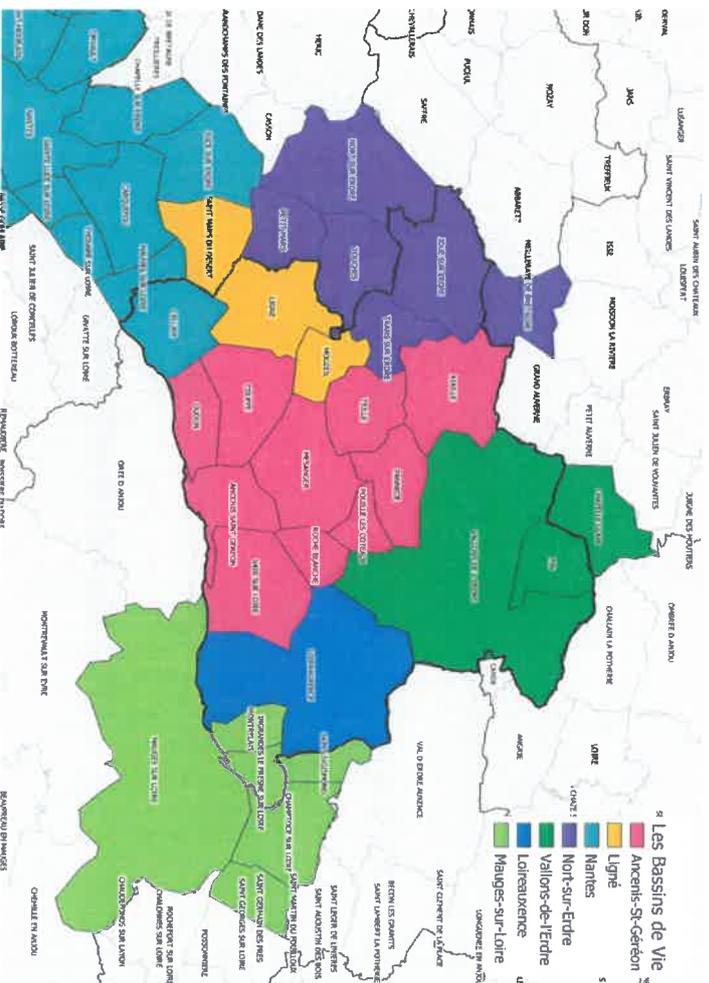
Contexte territorial global

La diversité des communes et des bassins de vie

Historiquement lié à la Bretagne, au cœur du vignoble et longé par la Loire, à équidistance entre les métropoles angevine et nantaise... les facettes du Pays d'Ancenis sont multiples. A l'instar de cette histoire et de ces influences riches, le territoire du Pays d'Ancenis est aujourd'hui marqué par différentes dynamiques liées à l'emploi, l'offre de logements, les équipements et aménités, le cadre de vie...

L'INSEE recense plusieurs « bassins de vie » (= les plus petits territoires au sein desquels les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants) au sein du Pays d'Ancenis. Il s'agit là d'un premier niveau de lecture permettant d'appréhender ce territoire.

Les bassins de vie répertoriés par l'INSEE (2023)



Si l'influence d'Ancenis-Saint-Géréon semble s'étendre sur une large zone centrale du Pays d'Ancenis, elle ne traverse pas la Loire et se trouve bordée des bassins de Ligné, de deux communes nouvelles (Loirauvence et Les Vallons-de-l'Erdre). A l'extrême Est, les communes de Montrelais, d'Ingrandes-Le-Fresne-sur-Loire sont plutôt tournées vers le Maine-et-Loire et la centralité des Mauges-sur-Loire. A l'Ouest, Nantes et, dans une moindre mesure Nord-sur-Erdre, influencent également les communes du Pays d'Ancenis.

Evidemment, ce maillage est avant tout statistique et théorique, la réalité vécue au quotidien par de nombreux habitants peut parfois être bien différente.

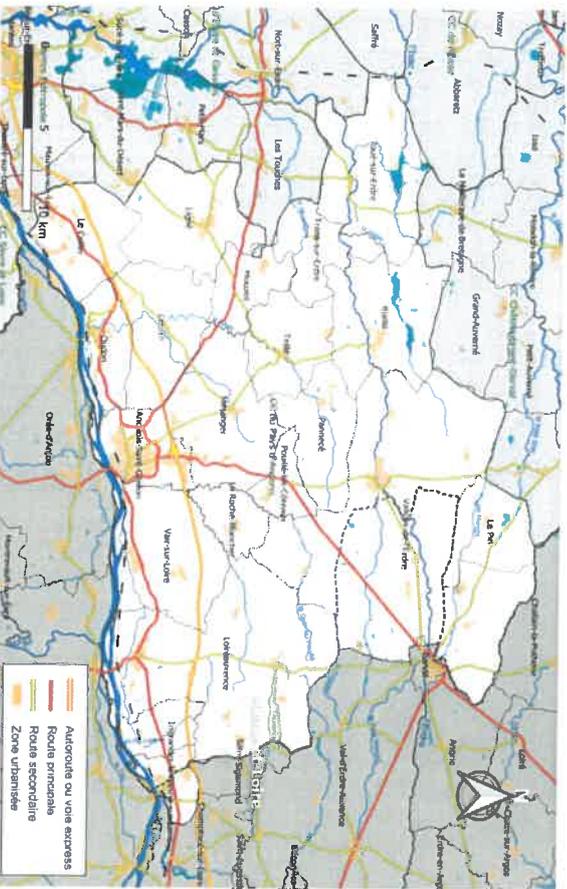
Contexte territorial global

Le maillage territorial et les connexions du territoire

Le territoire du Pays d'Ançenis s'organise autour d'une centralité principale et de villes secondaires en termes de population. L'axe ligérien marque un axe structurant du territoire et concentre une partie des activités et de la population. Plus au nord du territoire, des villes de 2 000 - 3 000 habitants telles que Varades (Loireauxence), Riaille ou St-Mars-la-Jaille (Vallons-de-l'Erdre) forment des concentrations urbaines classées comme « isolées » par l'INSEE.

Les axes de déplacements (routiers, ferroviaires...) jouent un rôle important dans le développement démographique et impactent fortement le recours aux services de petite-enfance et d'enfance notamment. Les déplacements pendulaires « domicile-travail » sont effectivement nombreux et s'effectuent surtout sur des distances importantes. A titre d'exemple, la distance moyenne entre le domicile et le travail d'un cadre résidant sur le Pays d'Ançenis est de 53,4km en 2020, pour un temps de trajet de 46 minutes (pour un aller).

Il en découle des enjeux importants pour les gestionnaires des services quant aux questions de localisation des sites d'accueil et des horaires d'ouverture proposés par exemple. Au-delà de ces points, la configuration même du territoire et du maillage en termes d'infrastructures de mobilité entraîne de potentielles inégalités entre les ménages, mais aussi entre jeunes du territoire. Les questions d'accessibilité « physique » aux services existants est souvent un point crucial. L'accessibilité sociale, financière, numérique... sera également à prendre en compte.



Par Pokrakis - Travail personnel CC BY SA

Pour un habitant du Pays d'Ançenis avec un profil de « cadre », la durée moyenne du trajet domicile-travail est de 46 minutes.

A l'échelle du Pays d'Ançenis, 74,7% des actifs travaillent en dehors de leur commune de résidence (en augmentation)

32 730 actifs en 2020

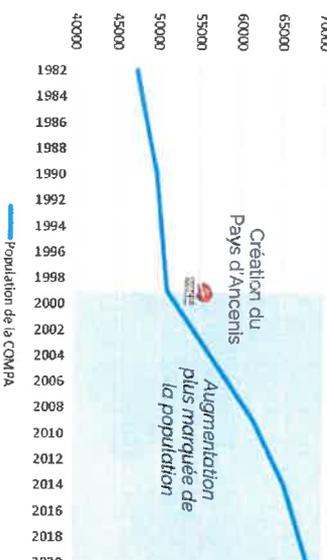
Contexte territorial global

Les caractéristiques démographiques du territoire

Avec déjà plus de 68 000 habitants en 2020, le recensement de 2024 devrait vraisemblablement confirmer le passage symbolique des 70 000 habitants pour la Communauté de Communes.

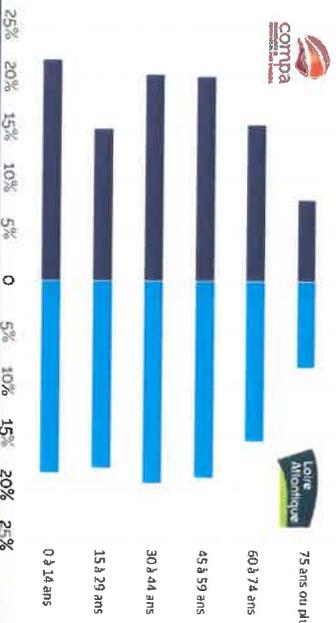
Comme nous l'avons vu plus haut, si quelques communes perdent des habitants, le territoire dans sa globalité voit sa population augmenter de 0,7% par an en moyenne entre 2014 et 2020. Cette augmentation s'est toutefois ralentie puisqu'elle atteignait 1,9% par an en moyenne au début des années 2000. Si cette augmentation reste supérieure à la moyenne nationale (+0,3% par an), elle est cependant inférieure à la moyenne départementale (+1,2% par an).

L'évolution de la population du Pays d'Ançenis (nb. hab.)



La taille des communes, en nombre d'habitants, est disparate (de 790 à 11 099 habitants), avec une médiane du nombre d'habitants par commune à 2 614 habitants (50% des communes ont moins de 2 614 habitants).

Pyramides des âges (Pays d'Ançenis/Loire-Atlantique, 2020)



Variation annuelle de la population du Pays d'Ançenis = **+0,7%**

Solde

0,3%

0,4%

naturel migratoire

Communes	Habitants
Ançenis-Saint-Géleon	11 099
Loireauxence	7 517
Vallons-de-l'Erdre	6 559
Ligné	5 451
Val-sur-Loire	4 828
Mésanger	4 704
Le Cellier	3 992
Oudon	3 925
Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire	3 070
Joué-sur-Erdre	2 693
Couffé	2 535
Riaille	2 358
Mouzeil	1 973
Teillé	1 812
Pannecé	1 439
La Roche-Blanche	1 245
Trans-sur-Erdre	1 114
Pouillés-Corcaux	1 067
Montrails	827
Le Pin	790
EPCI (2021)	68 998

Contexte territorial global

Les projections démographiques

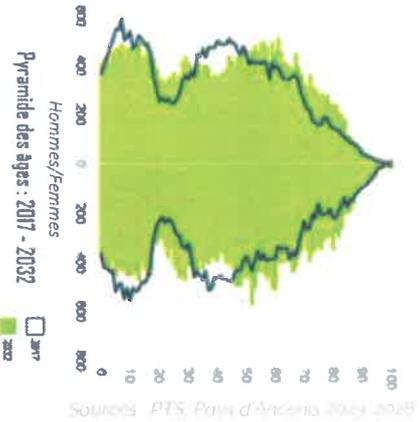
Selon les projections du Département, la répartition démographique de la population en 2032 présente des changements significatifs par rapport à 2017, mettant en lumière des tendances démographiques marquées.

Augmentation des personnes âgées

- En 2032, les personnes âgées de 60 ans et plus représenteraient 27,4 % de la population totale, contre seulement 22,3 % en 2017. Comparativement, la moyenne départementale était de 23,5 % en 2017.
- Plus spécifiquement, il est prévu qu'environ 19 100 personnes âgées de 60 ans et plus vivraient dans le Pays d'Ançenis en 2032. Cela représente une augmentation moyenne d'environ 320 personnes par an entre 2017 et 2032.

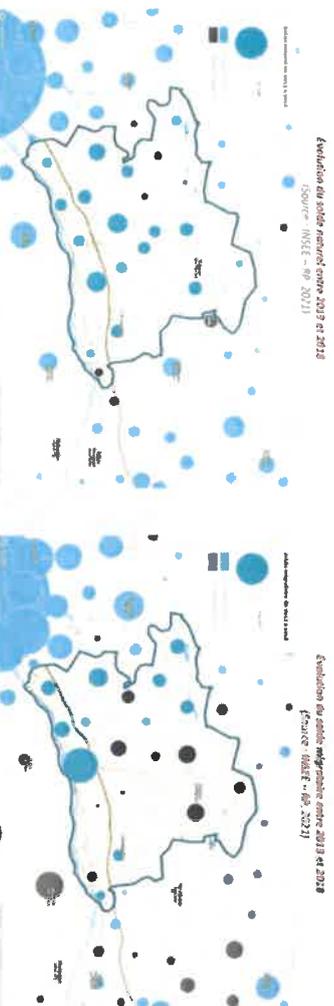
Évolution des tranches d'âge

- Parallèlement à l'augmentation des personnes âgées, on observe une tendance à la diminution du nombre de personnes comprises entre 35 et 45 ans.
- Les tranches d'âge des 20-30 ans connaissent quant à elles une augmentation.
- Cependant, la population des 0-19 ans est en diminution, ce qui suggère un vieillissement de la population globale et des défis potentiels pour les infrastructures et les services destinés aux jeunes.



Ces projections soulignent l'importance de prendre en compte les changements démographiques sur le temps long dans la planification et la fourniture de services à l'échelle du territoire, en particulier en matière de soins aux personnes âgées et de soutien aux jeunes générations.

Ci-dessous, les évolutions du solde migratoire lié aux mouvements de personnes entrant et sortant de la région, et du solde naturel lié aux variations entre les naissances et les décès au sein de la population locale sur la période antérieure 2013-2018



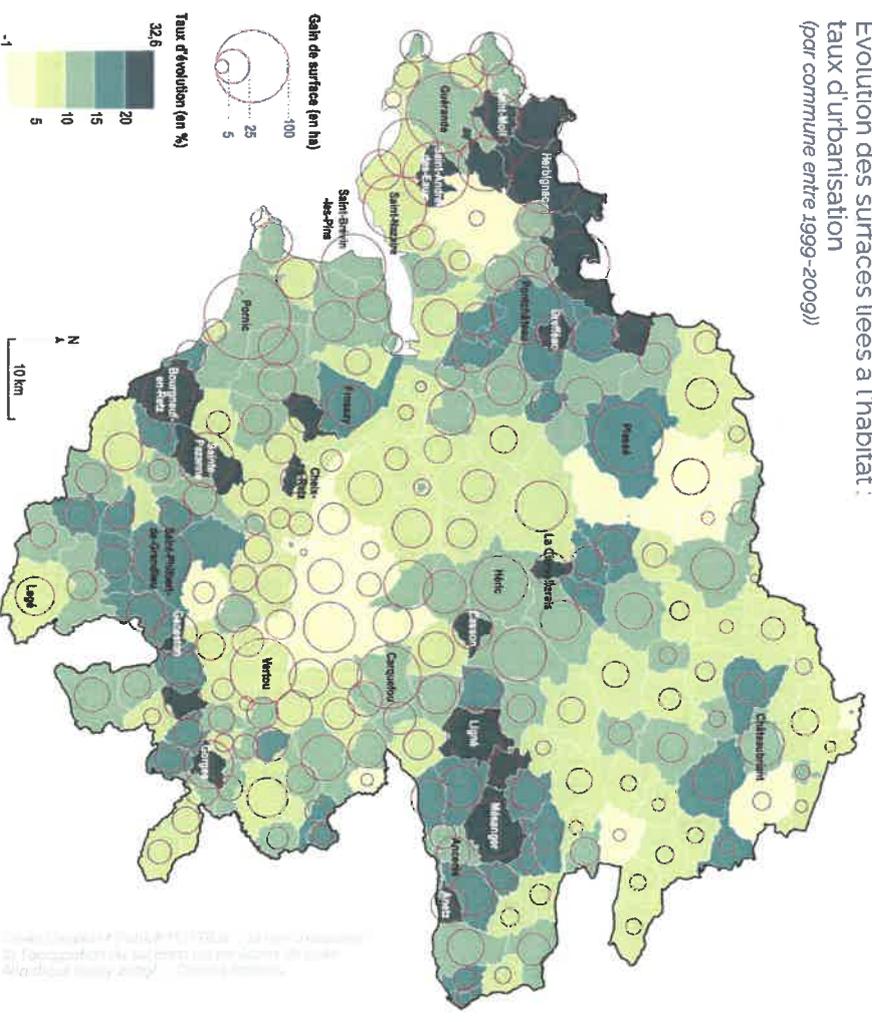
Démographie & construction

Contexte territorial global

Poursuivant logiquement la même trajectoire, la dynamique de construction sur le début des années 2000 a fortement impacté le territoire. L'augmentation du nombre de logements a permis l'accueil de nouveaux ménages. Cette « transformation » s'est faite et se fait toujours de manière hétérogène sur le territoire du Pays d'Ançenis. L'attractivité, l'image, l'offre de services, les caractéristiques géographiques, économiques, les infrastructures disponibles et bien sûr le prix de l'immobilier jouent sur les profils de ménages accueillis sur chaque commune.

Par exemple, la part de 0-14 ans sur Ingrandes-le-Frègne-sur-Loire avoisine les 19% alors qu'elle dépasse les 25% sur Joué-sur-Erdre. Les ménages qui s'installent ne sont pas les mêmes et la structure de la population est différente. Le vieillissement est au contraire plutôt marqué sur Ingrandes-le-Frègne-sur-Loire avec environ 12% de + de 75 ans alors que cette part atteint difficilement les 8% à Joué-sur-Erdre.

Evolution des surfaces liées à l'habitat : taux d'urbanisation (par commune entre 1999-2009))

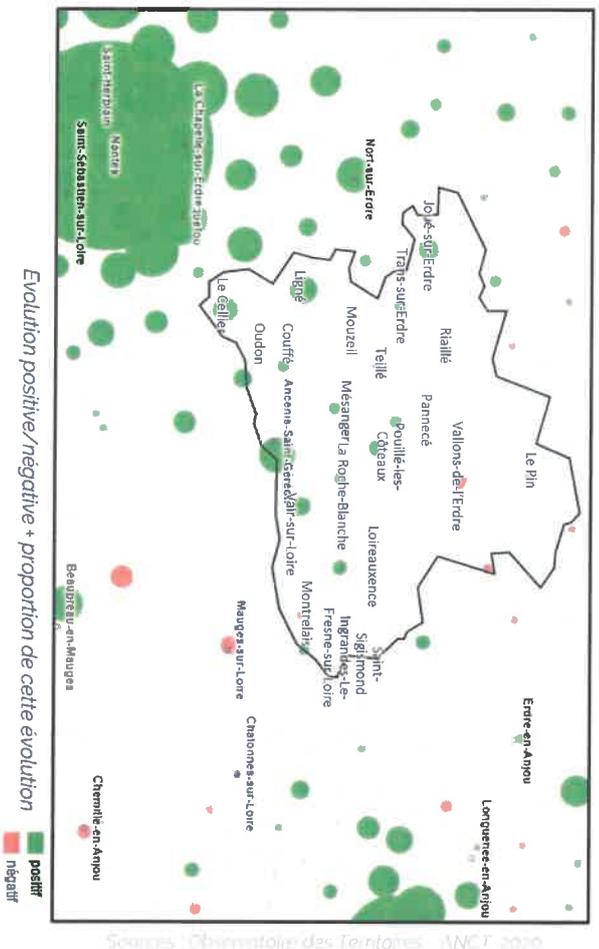


Contexte territorial global

Une démographie influencée par la métropole nantaise

Les dynamiques déjà anciennes de périurbanisation ont été accélérées ces dernières années avec l'accentuation des tensions du marché immobilier mais également par la crise sanitaire de 2020-2021. Des mécanismes de report de la demande de logements vers les zones périurbaines, plus rurales et plus accessibles financièrement, se poursuivent. En témoignent le rythme plus soutenu de l'augmentation de la population sur les communes du sud-ouest du Pays d'Ancenis, les plus en proximité de la métropole nantaise. La métropole est toujours fortement impactée par la pénurie de logements à proposer (en nombre, en qualité et accessibles).

Variation annuelle de la population par commune (2014-2020)

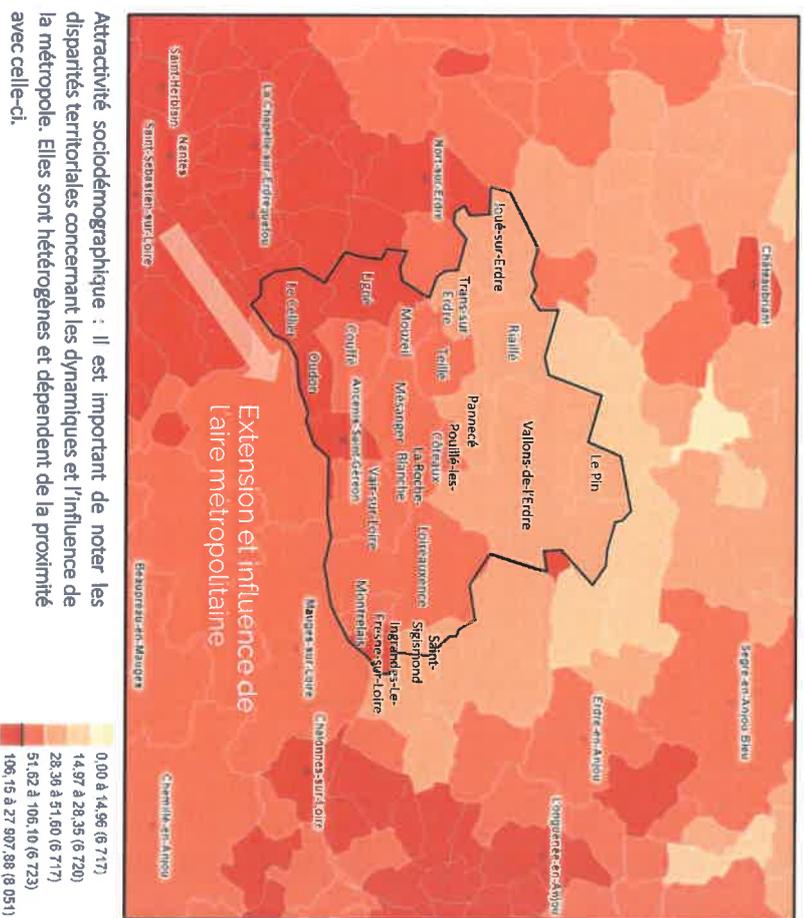


Source : Observatoire des Territoires - ANCT 2020

Contexte territorial global

Une démographie influencée par la métropole nantaise

Les densités de population par commune (hab./km² en 2020)



Source : Observatoire des Territoires - ANCT 2020

Cependant, la situation et les perspectives d'évolution sont complexes à appréhender. Si les phénomènes de périurbanisation se voient tout de même limités dans l'espace par un « effet » éloignement et durées/coûts de déplacements associés (usage de la voiture, augmentation du prix du carburant...), la montée en puissance observée du télétravail pourrait venir contrebalancer ces constats.

La périurbanisation a déjà ou devrait (selon les territoires) ralentir. Les exigences écologiques et le ZAN notamment devrait pousser les zones urbaines à se densifier encore (stratégie de la métropole nantaise de capter la croissance démographique et limiter l'étalement urbain).

Quelles seront les perspectives démographiques pour les zones plus rurales dans ce cas (dimension quantitative mais également en termes de typologies de ménages) ?

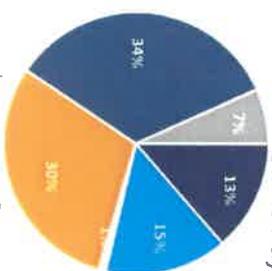
Si le cadre d'une « vie à la campagne » (à proximité d'une ville) est attractif pour de nombreux ménages aujourd'hui, il doit associer accès au logement et accès aux services, car le phénomène de périurbanisation éloigne les habitants des centres urbains et requiert de porter une grande attention aux services publics collectifs. D'autant plus que les exigences des populations urbaines ne sont pas les mêmes.

La structure des ménages

La tendance nationale depuis quelques décennies est un accroissement considérable du nombre de familles monoparentales, alors que pendant longtemps celles-ci n'avaient représenté qu'une faible proportion de l'ensemble des familles.

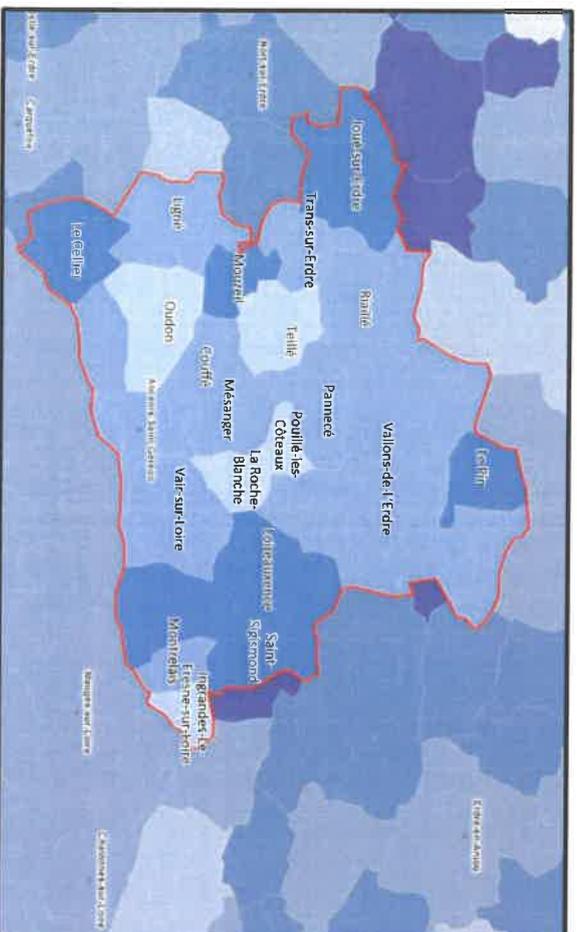
Les familles monoparentales, composées à 85 % de mères seules avec enfants, sont celles qui connaissent le plus de difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle. Ainsi, la pauvreté touche particulièrement les familles monoparentales. Selon l'INSEE, 33,6 % d'entre elles vivaient sous le seuil de pauvreté en 2017. (Source : Rapport d'information n° 830 (2020-2021) de Mme Frédérique PUSSAT, fait au nom de la MI Lutte contre la précarisation et la paupérisation, déposé le 15 septembre 2021)

La structure des ménages sur le Pays d'Ancenis



■ Hommes seuls
■ Femmes seules
■ Un couple sans enfant
■ Un couple avec enfant(s)
■ Autres ménages sans famille
■ Une famille monoparentale

Part des ménages dont la famille principale est une famille monoparentale (2020)



Sources : Observatoire des Territoires - ANCT 2020

Pourcentage de ménages dont la famille principale est une famille monoparentale
6,8% à l'échelle du Pays d'Ancenis,
France = 10 %



Une structure familiale qui évolue

Les familles avec enfants représentent 40,6% des ménages du territoire du Pays d'Ancenis. Au regard des moyennes départementale (33,8%) et nationale (34,4%), le Pays d'Ancenis présente une dimension « familiale » forte, marquée par :

- l'accueil de cellules familiales avec enfant(s) >> solde migratoire à 0,4 entre 2014 et 2020.
- une part importante de familles jeunes, sur le territoire, qui ont des enfants (par rapport à la moyenne nationale mais dans les chiffres moyens du département) >> solde naturel à 0,3 entre 2014 et 2020.

Les familles monoparentales sur le territoire du Pays d'Ancenis

Sources : INSEE, 2020

Les familles monoparentales en augmentation entre 2009 et 2020 (de 5,6% à 6,8%) mais qui reste en deçà des moyennes départementale (8,1%), régionale (7,6%) et nationale (9,6%).

Communes	Evolution de la part des familles monoparentales 2014-2020	Nombre de familles monoparentales 2020
Ancenis-Saint-Géréon	+11,6%	391
Le Cellier	+65,6%	141
Couffé	-6,80%	50
Joué-sur-Erdre	+1,4%	84
Ligné	+34,7%	125
Mésanger	+50,7%	112
Montrelais	+4,8%	25
Mouzeil	+55,4%	71
Oudon	+18,1%	93
Pannecé	+303,9%	40
Le Pin	+209,9%	25
Pouillé-les-Côteaux	-68,80%	5
Raillé	+2,2%	65
Vair-sur-Loire	+63,3%	106
Vallons-de-l'Erdre	+23,4%	188
Taillé	-16,40%	30
Trans-sur-Erdre	-15,40%	25
Loireauxence	+27,7%	243
La Roche-Blanche	+26,4	25
Ingrandes-Le Fresne sur Loire	-32%	61
Saint-Sigismond	+287,6%	16
TOTAL		1921

- > Une augmentation des familles monoparentales et donc potentiellement des besoins de garde et des différents services périscolaires.
- > Des moyennes intercommunales qui cachent une disparité des situations entre les communes du territoire.

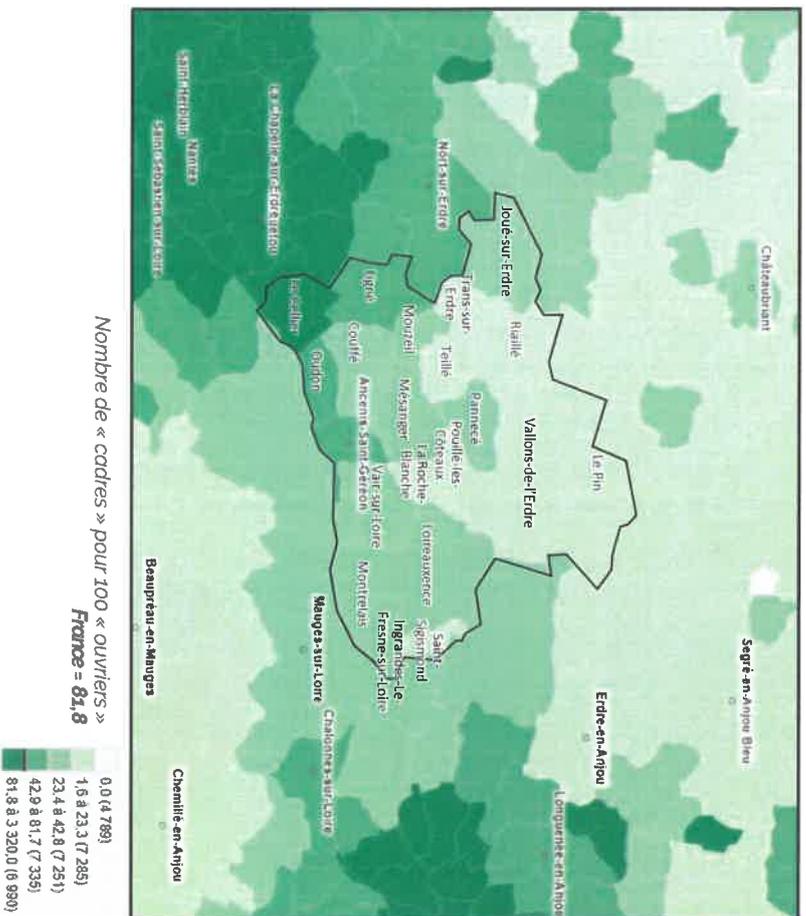
Contexte socioéconomique

Des cadres attirés par la métropole nantaise

L'aire d'attraction des métropoles est particulièrement nette sur le territoire du Pays d'Ancenis concernant le ratio entre les cadres et les ouvriers. Les communes les plus proches de la métropole nantaise (sud-ouest) ont une part plus importante de cadre que les territoires les plus éloignés.

Cette répartition cadres/ouvriers peut exercer une influence sur les services publics nécessaires à la population ainsi que sur les usages de ces services par les habitants. Elle peut avoir un impact sur le choix du mode de garde « petite enfance ».

Le ratio entre les « cadres » et les « ouvriers » (2020)



Contexte socioéconomique

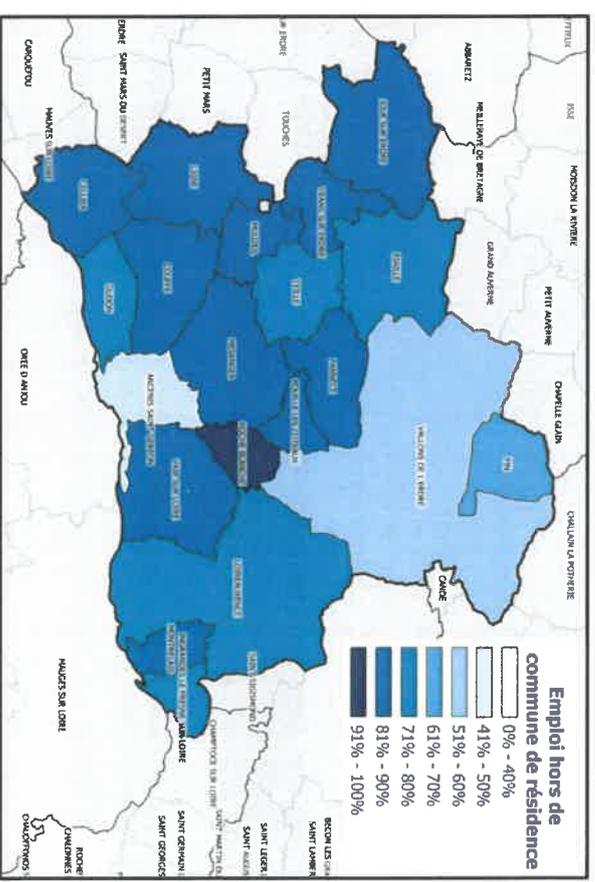
Une forte mobilité résidentielle et professionnelle

Le pays d'Ancenis présente une dynamique démographique caractérisée par une forte mobilité résidentielle et professionnelle. Il a connu ces dernières années une croissance démographique soutenue, alimentée en partie par l'attractivité de son cadre de vie, son dynamisme économique dont l'attraction de travailleurs en provenance d'autres territoires, et ses infrastructures. Toutefois, cette croissance est modulée par le fait qu'une part importante des emplois disponibles se situe en dehors du territoire, avec une concentration particulièrement forte dans l'aire d'attraction de la métropole.

Cette dynamique démographique a des implications socio-économiques significatives.

D'une part, elle témoigne d'une interconnexion étroite entre les territoires, souligne l'importance des flux quotidiens de travailleurs, contribue à une pression accrue sur les infrastructures de transport, en particulier les réseaux routiers et les transports en commun desservant les pôles d'emploi extérieurs. D'autre part, elle pose des défis en termes de cohésion sociale et de développement local, en raison de la dispersion géographique de la population active qui exerce une concurrence accrue sur le marché du travail local et influe sur la demande en logements et services publics.

La part des emplois situés hors de la commune de résidence (2020)



➤ +80% d'emploi hors de la commune de résidence pour 12 communes du Pays d'Ancenis

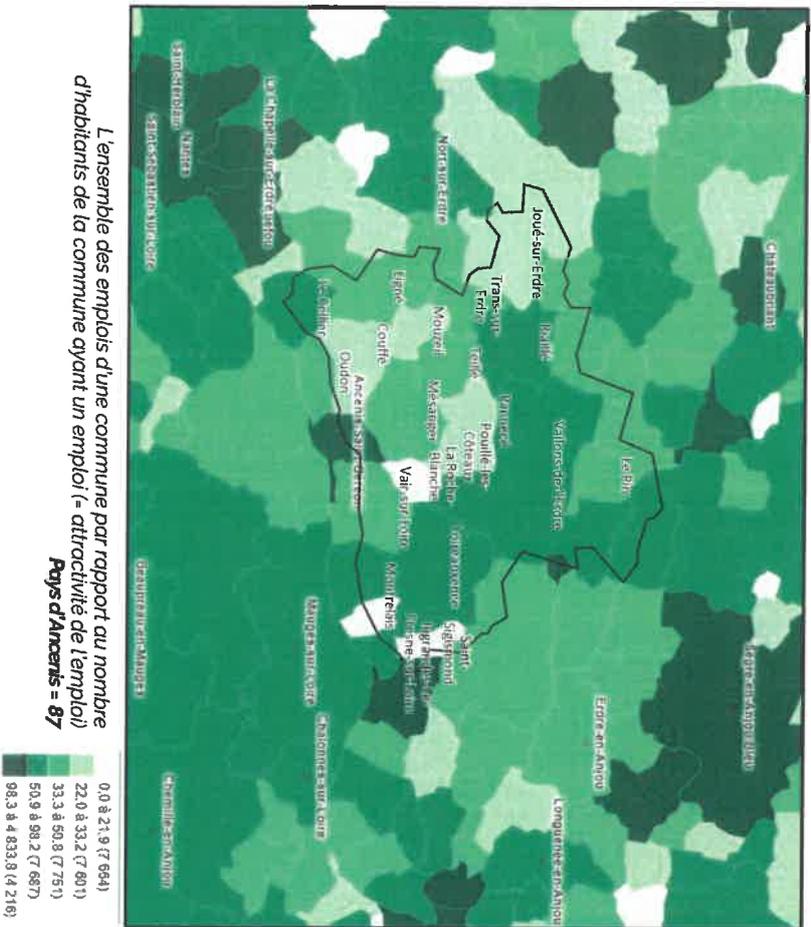
Contexte socioéconomique

Une fonction résidentielle prédominante

L'indice de concentration d'emploi de 87 au sein de la communauté de communes d'Ancenis indique que le nombre d'emplois disponibles sur ce territoire est inférieur au nombre d'actifs résidents ayant un emploi sur ce même territoire. Cette situation met en lumière une fonction résidentielle prédominante du territoire, ce qui signifie que la majorité de sa population travaille en dehors de la communauté de communes d'Ancenis.

Dans ce contexte, le territoire est principalement dédié à la résidence des actifs, qui trouvent des opportunités d'emploi dans des zones avoisinantes, telles que la métropole ou d'autres pôles d'activité économique. Cette situation peut découler de divers facteurs, tels que l'offre d'emplois spécifiques, la répartition sectorielle des activités économiques ou encore la proximité géographique avec des bassins d'emploi plus importants.

L'indice de concentration d'emploi (2020)



L'ensemble des emplois d'une commune par rapport au nombre d'habitants de la commune ayant un emploi (= attractivité de l'emploi)
Pays d'Ancenis = 87



Contexte socioéconomique

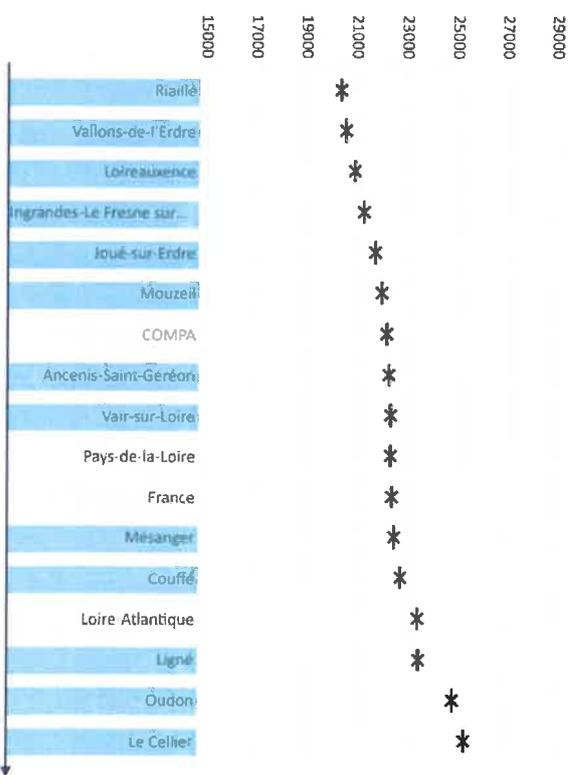
Des inégalités de revenus contenues

- Une influence métropolitaine visible ici aussi : communes du sud-ouest avec des revenus supérieurs aux moyennes.
- Pour autant, des inégalités de revenus qui sont relativement contenues par rapport aux écarts de revenus observables à d'autres échelles.

REVENUS >> 1^{er} décile :
 >> Pays d'Ancenis = 13 980€
 >> Département = 13 460€
 >> France = 11 910€

REVENUS >> 10^{ème} décile :
 >> Pays d'Ancenis = 33 570€
 >> Département = 38 660€
 >> France = 39 920€

La médiane du revenu disponible par UC (2020)



Contexte socioéconomique

Une concentration des foyers fiscaux imposés dans l'aire d'influence nantaise

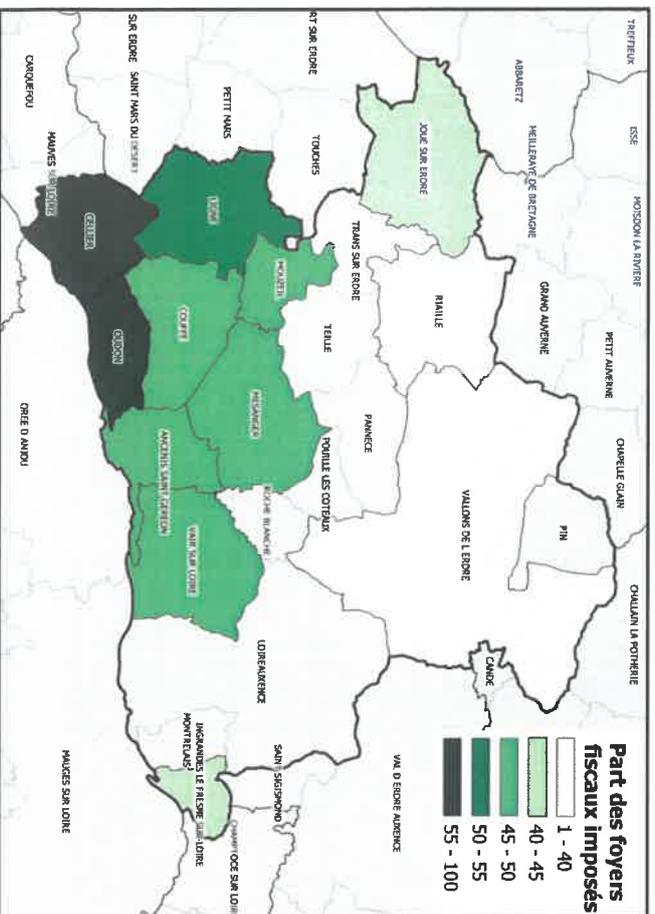
La répartition des foyers fiscaux imposés dans le Pays d'Ancenis est cohérente avec la répartition des cadres et des non-cadres sur le territoire et des revenus supérieurs aux moyennes. Dans le sud-ouest du Pays d'Ancenis, où l'on observe une **concentration plus importante de foyers fiscaux imposés**, on trouve également une proportion significative de cadres résidant dans cette partie du territoire.

Les cadres, généralement mieux rémunérés, peuvent être attirés par les opportunités professionnelles et les services de qualité offerts par la métropole nantaise, tout en choisissant de résider dans des zones plus périphériques telles que le sud-ouest du Pays d'Ancenis, pour des raisons de qualité de vie ou de coût de l'immobilier.

Inversement, les territoires présentant une moindre concentration de foyers fiscaux imposés correspondent à des zones où la proportion de non-cadres est plus élevée, ces derniers pouvant avoir des revenus plus modestes et donc être moins imposés.

La similarité entre la répartition des foyers fiscaux et celle des cadres et non-cadres dans le Pays d'Ancenis suggère une corrélation entre le profil socio-économique des habitants et leur contribution fiscale, renforçant l'idée que les choix de résidence sont étroitement liés aux opportunités professionnelles et au niveau de vie offerts dans différents territoires du Pays d'Ancenis.

La part des foyers fiscaux imposés, par commune (2020)



Source : ODES - NEPSIO / données INSEE (2021)

Contexte socioéconomique

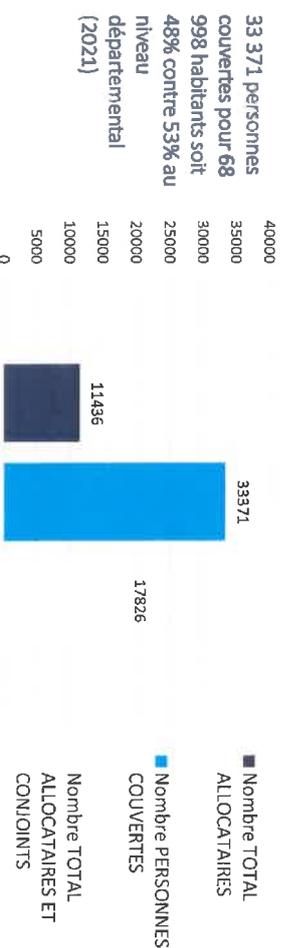
La population allocataire CAF

Définitions

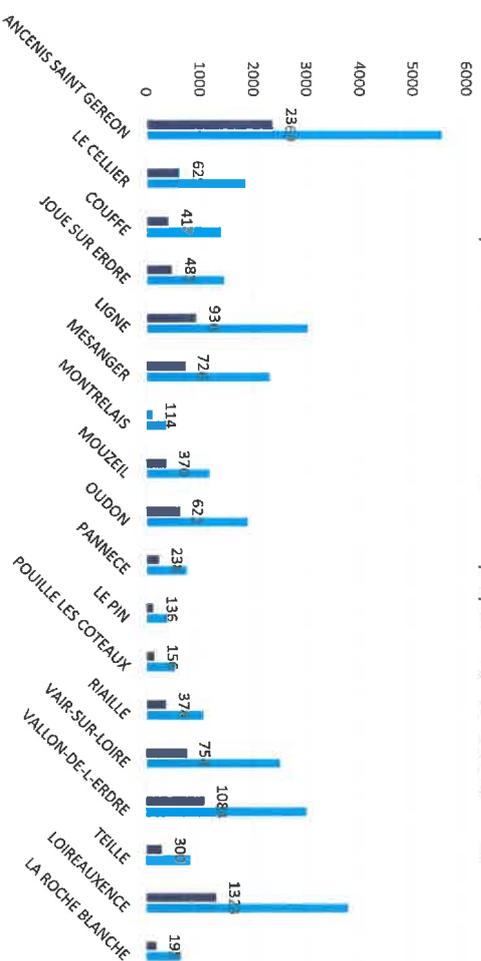
Les allocataires des Caisses d'Allocations Familiales sont les personnes qui perçoivent au moins une allocation en regard de leur situation familiale et/ou monétaire. Les autres membres du foyer allocataire (conjoint, enfants et autres personnes à charge au sens des prestations familiales) sont appelés les ayants-droits.

L'ensemble formé par les allocataires et leurs ayants-droits représente les personnes couvertes.

La population allocataire EPCI (2021)

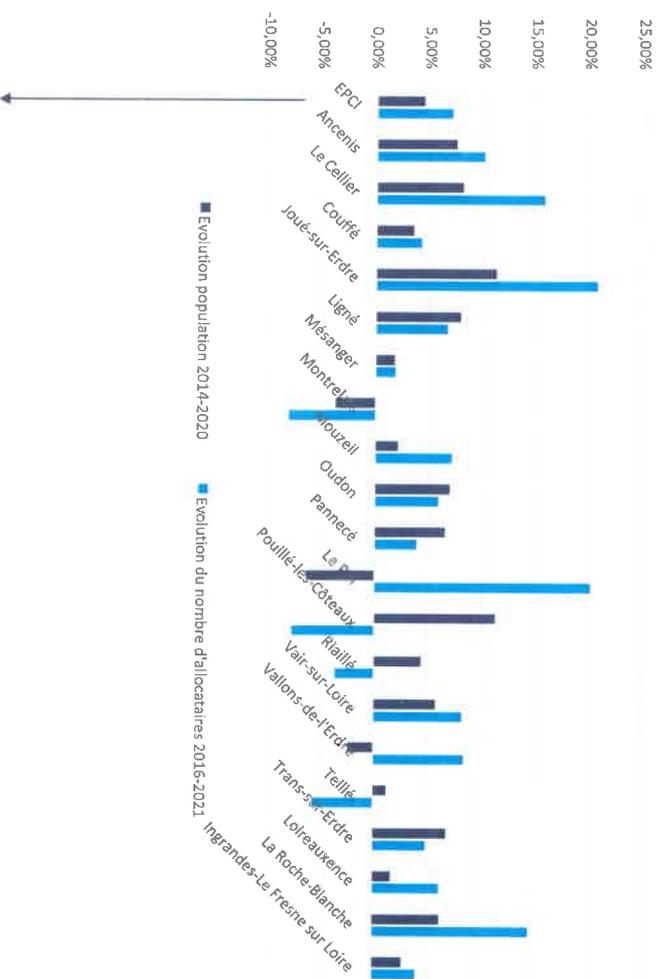


Répartition communale de la population allocataire (2021)



Une hausse de bénéficiaires des allocations

Comparaison des rythmes d'évolution de population et d'allocataires par commune



- A l'échelle du Pays d'Ancenis, le nombre d'allocataires croît plus vite que le nombre d'habitants.
- Une augmentation du niveau moyen de revenu est observée dans un même temps, en parallèle.
- Les inégalités, bien que limitées initialement, semblent se renforcer avec le temps.
- Il est à noter que les crises sociales et sanitaires telles que la pandémie de COVID-19 aggravent les inégalités socio-économiques et accroissent le nombre de personnes ayant besoin d'une assistance financière pour faire face aux difficultés économiques.
- Cette tendance souligne l'importance de mettre en place des politiques sociales et économiques visant à lutter contre la paupérisation et à promouvoir l'inclusion sociale et l'accès à l'emploi.

SOMMAIRE

Contexte territorial global

Contexte socioéconomique

Etat des lieux par thématique

Répartition des périmètres d'activités

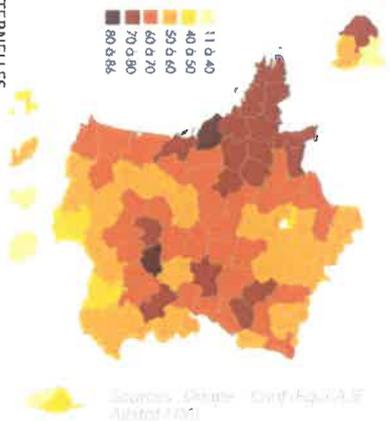
Les marqueurs clés du territoire

Etat des lieux par thématique

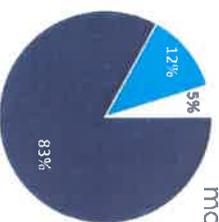
Petite-Enfance

- Une baisse généralisée du nombre d'assistantes maternelles sur les territoires.
- Un « taux de recours » aux services de garde qui, lui, est plutôt en augmentation sur la même période.
- Une mise en tension de « l'offre et de la demande » renforcée par des questions d'accessibilité.

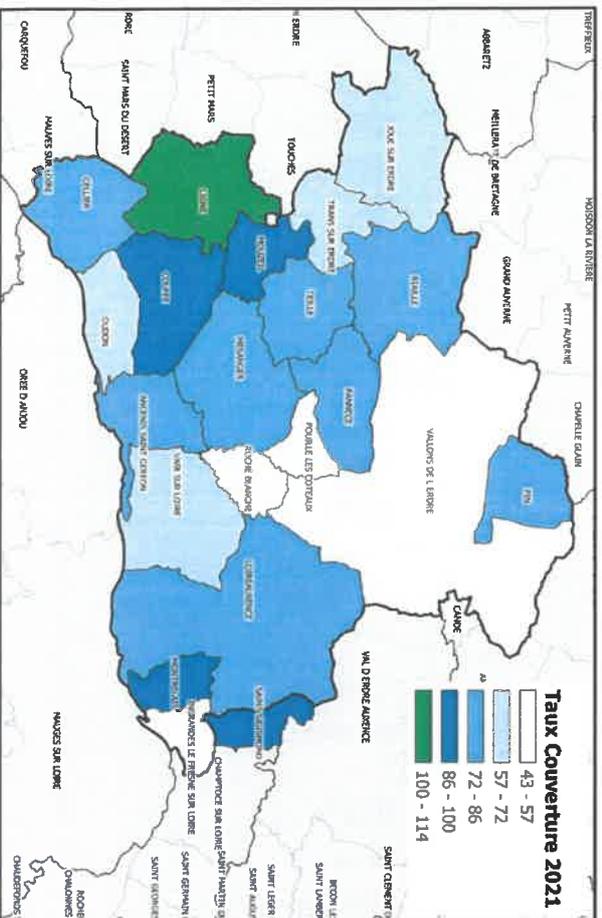
Les taux de couverture par département (2021)



Répartition des places par mode d'accueil (2021)

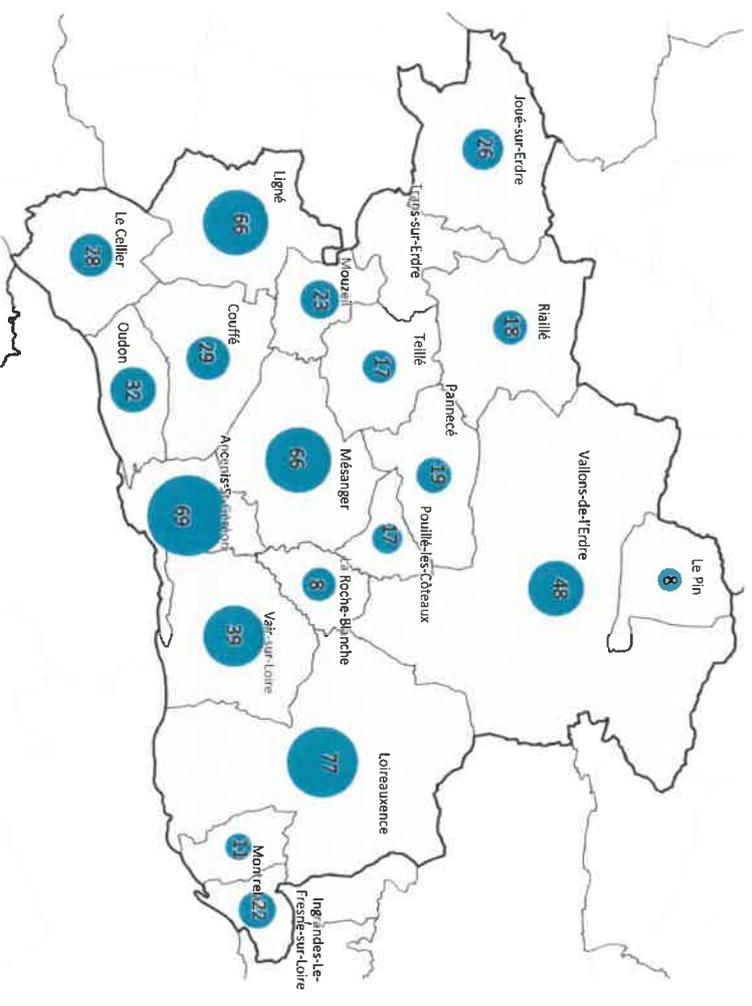


Les taux de couverture par commune (2021)



Etat des lieux par thématique

Petite-Enfance : les assistantes maternelles



- Plusieurs points de vigilance :
 - L'offre d'assistantes maternelles évolue en permanence.
 - Il est important de différencier les assistantes maternelles agréées et les celles qui sont réellement actives.
- Une densité variable du nombre d'assistantes maternelles sur le territoire, avec une concentration plus importante là où la population est également plus dense.
- L'importance de soutenir et de réguler l'offre de services de garde d'enfants, en garantissant un accès équitable à ces services dans l'ensemble du territoire, tout en tenant compte des besoins spécifiques de chaque territoire du Pays d'Ançenis.

Etat des lieux par thématique

Petite-Enfance : les assistantes maternelles

L'offre d'accueil individuel sur le territoire

D'après les chiffres de l'Urssaf, le nombre d'assistants maternels sur le territoire national est passé de 322 400 en 2010 à 236 300 en 2022, soit une baisse de 27% en 12 ans. Cette évolution est à nuancer de 2 manières :

Une augmentation du volume d'heures moyen

effectué par chaque assistant maternel
(si le nombre d'asst. mat. est en baisse de 27% entre 2010 et 2022, il n'a diminué « que » de 2,8% en volumes horaires déclarés)

Comme sur le reste du territoire national, la COMPA connaît une tendance à une perte de vitesse de l'offre proposée par les assistantes maternelles agréées. Endenclenchée depuis une dizaine d'années, renforcée avec la crise sanitaire, elle est un peu plus modérée aujourd'hui même si elle reste importante.

Selon l'Observatoire National de la Petite Enfance (ONAPE) : « le nombre d'agréments délivrés régresse » et « cette tendance de diminution ne semble liée ni aux pratiques de ces professionnelles en activité (dont le volume horaire est en croissance) ni aux demandes des parents qui demeurent toujours importantes ». D'après les nombreux enquêtes menées sur les territoires auprès des assistantes maternelles, « cette diminution tiendrait davantage à un manque d'attractivité du métier, notamment du fait de leurs conditions de travail et d'emploi ».



-25,5% d'assistantes maternelles actives en 2021 par rapport à 2020

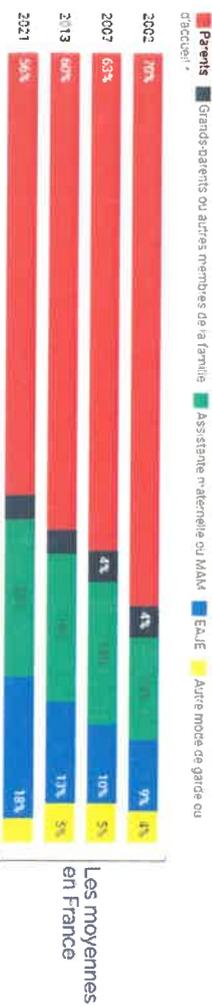
A l'échelle de l'EPCL, plus de 28,5% des assistantes maternelles du territoire actives en 2021 avaient plus de 55 ans

Une baisse importante à anticiper à horizon 5-10 ans ?

➤ Un report important du mode de garde vers les structures d'accueil collectif (dimension quantitative).

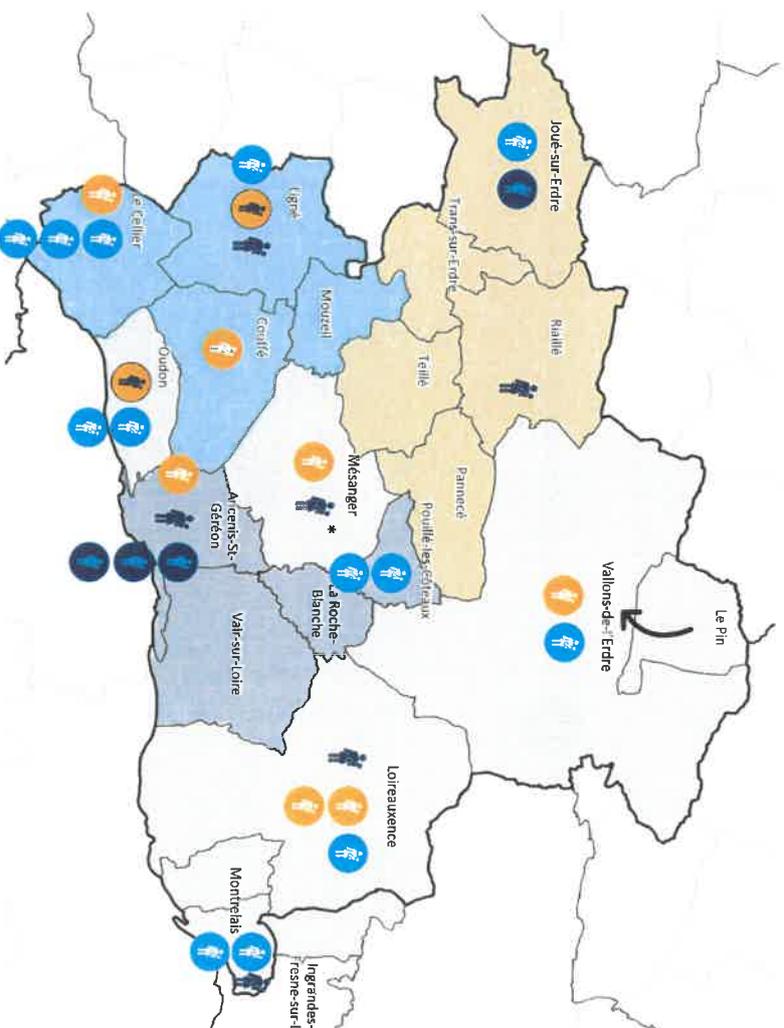
➤ Un report qui s'effectue aussi sur les structures collectives du fait d'une augmentation des besoins atypiques et d'une préférence des familles plus marquée pour les modes collectifs (dimension qualitative).

Evolution du mode de garde ou d'accueil principal des enfants de moins de 3 ans, en semaine, entre 2002 et 2021.



Etat des lieux par thématique

Petite-Enfance : les structures collectives



➤ Des projets de structures collectives à venir

- 2 projets de micro-crèches en implantation à Ancenis Saint-Géréon (2X12 places)
- Projet développement : 12 places sur 4 jours pour 2025 + 1 MAM à Couffré (2024)
- 1 projet de micro-crèche à Ingrandes-le-Fresnes-sur-Loire (2024)
- 1 projet de micro-crèche à Joué-sur-Erdre (avril 2024)

* l'animateur RPE est basé à Mésanger



Crèche publique



Crèche privée



MAM



Micro-crèche



RPE

Etat des lieux par thématique

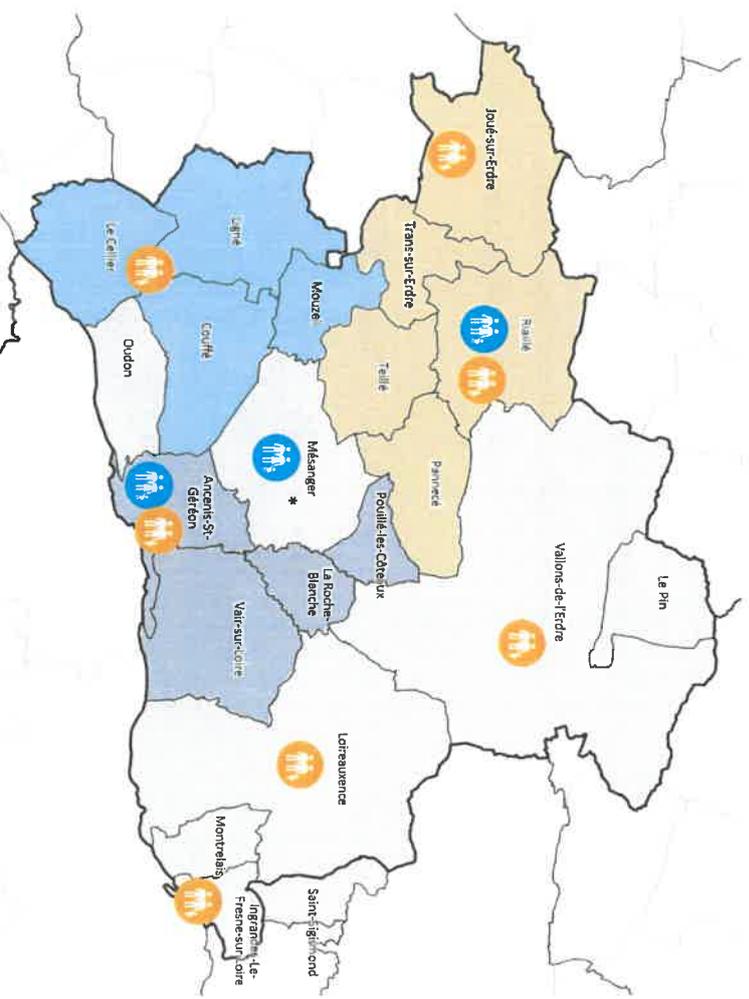
Petite-Enfance : le nombre de places dans les structures collectives et auprès des AM

- Plus de 2 300 places d'accueil répertoriées sur le territoire sur début 2024...
- ...pour environ 3 140 enfants de 0 à 3 ans.
- Il s'agit ici du nombre d'assistantes maternelles « réellement » en activité sur le début d'année 2024 (et non de l'ensemble des AM référencées).
- De nombreux projets de création de micro-crèches : au moins 6 référencés sur l'ensemble du territoire.

Territoires	Structures d'accueil et AM	Places
Ancenis-Saint-Géréon Vair-sur-Loire La Roche-Blanche Pouillies-Créaux	1 crèche publique	30
	136 Assistantes Maternelles (AM) dont 2 MAM	600
	3 micro-crèches privées	34
	SOUS-TOTAL	664
Le Cellier Ligné Couffé Mouzell	1 micro-crèche publique (sur 2 jours)	12
	1 petite crèche publique	18
	1 crèche associative	30
	110 assistantes maternelles (AM) dont 4 MAM	394
	SOUS-TOTAL	454
Montreais	6 Assistantes Maternelles (AM)	22
	SOUS-TOTAL	22
Mésanger	1 crèche publique	30
	45 Assistantes Maternelles (AM)	165
	SOUS-TOTAL	195
Oudon	1 micro-crèche associatives	12
	24 Assistantes Maternelles (AM)	90
	SOUS-TOTAL	102
Ingrandes-Le-Fresne-sur-Loire	22 Assistantes Maternelles (AM) dont 2 MAM	78
	SOUS-TOTAL	78
Loireauxence	1 petite crèche publique	16
	1 Halte-Garderie (occasionnel seulement)	10
	77 Assistantes Maternelles (AM) dont 1 MAM	282
	SOUS-TOTAL	308
Le Pin	9 Assistantes Maternelles (AM)	33
	SOUS-TOTAL	33
Riallé, Pannecé, Tellillé, Trans-sur-Erdre Joué-sur-Erdre	69 Assistantes Maternelles (AM)	262
	1 micro-crèche privée	12
	SOUS-TOTAL	274
Vallons-de-Erdre	1 petite crèche publique	18
	1 micro-crèche privée	12
	48 Assistantes Maternelles (AM) dont 3 MAM	162
	SOUS-TOTAL	192
	TOTAL	2322

Etat des lieux par thématique

La parentalité : les structures « physiques »



- Une offre « parentalité » qui va au-delà des structures physiques d'accueil.
- Un projet REAAP et des mises à disposition de personnel.



* l'animateur RPE est basé à Mésanger

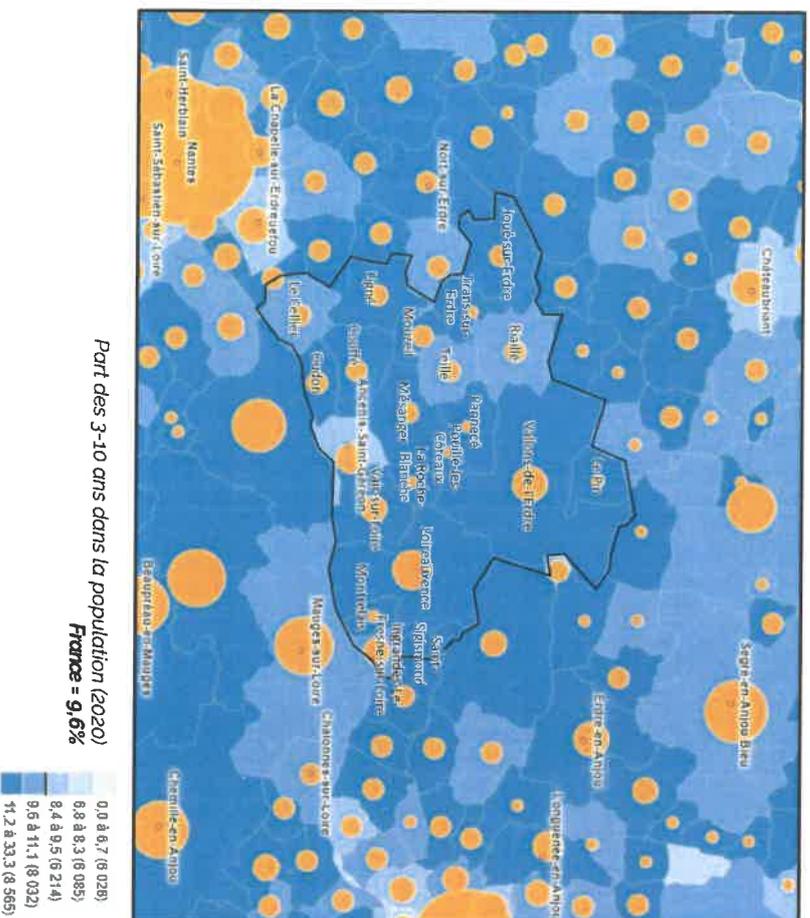
Etat des lieux par thématique

Enfance : effectifs

Les écoles et effectifs associés

- Des effectifs scolaires qui suivent des trajectoires différentes en fonction des territoires.
- De plus en plus de besoins spécifiques (handicap, allophone, troubles du comportement...).
- Différentes modalités de gestion des services APS et ALSH sur les communes (en direct, associatif...).

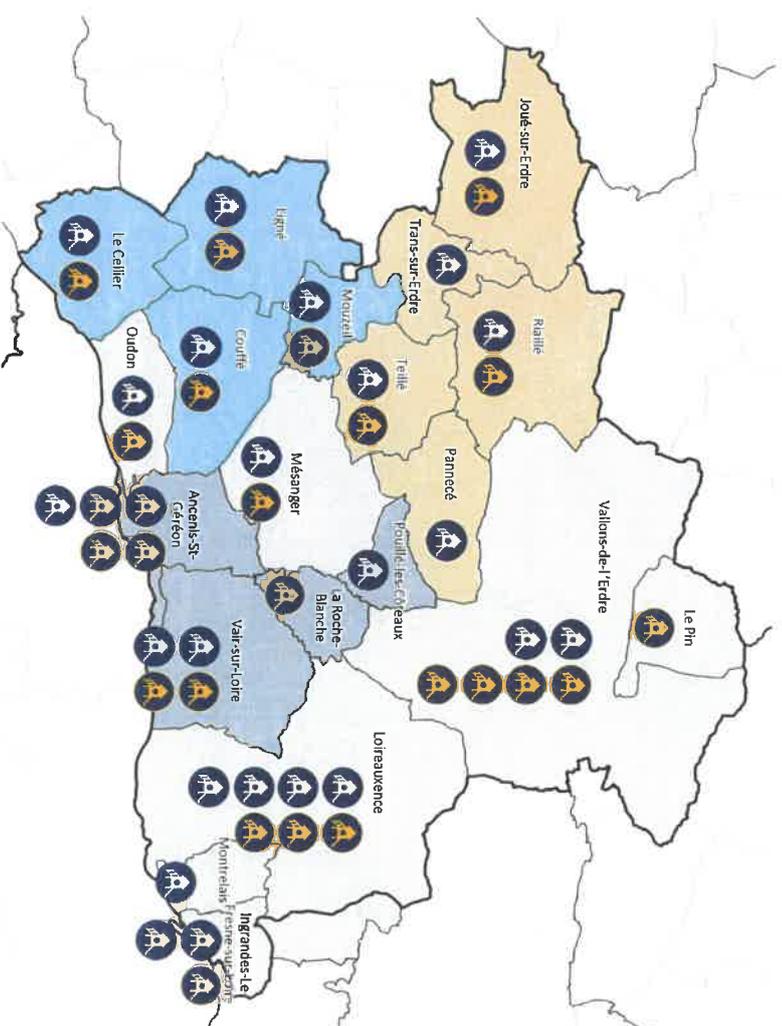
La répartition des écoles sur le territoire (2020)



Etat des lieux par thématique

Enfance : écoles

Les écoles du territoire sont confrontées, dans le cadre des mesures dites de « carte scolaire », à la fermeture de classes. Parallèlement, les projections démographiques locales, notamment via le développement de projets de lotissements pourraient entrer en contradiction avec ces fermetures.



Etat des lieux par thématique

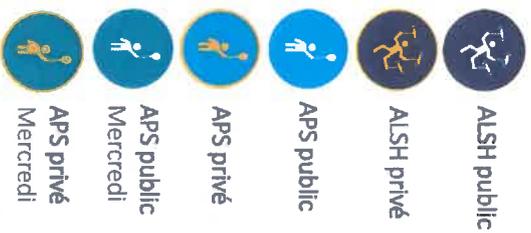
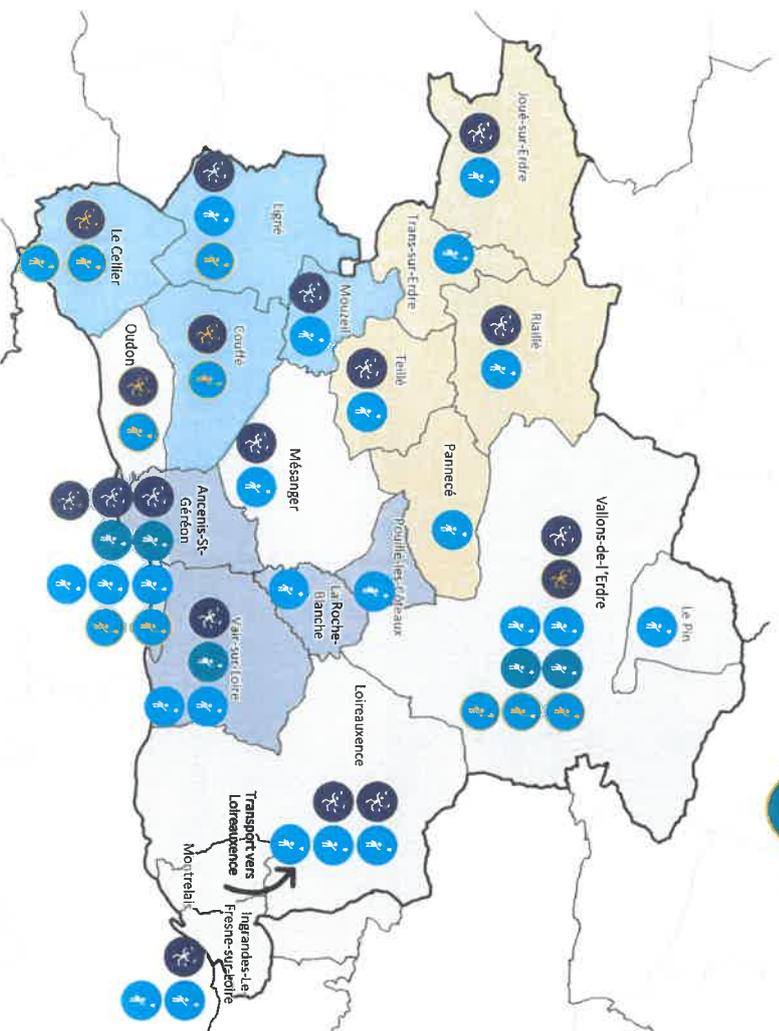
Enfance : accueil périscolaire et accueil de loisirs

Le temps périscolaire (APS) est constitué des heures qui précèdent et suivent la classe durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés. Ce service est le plus souvent perçu comme un mode de garde par les parents.

A la différence du temps périscolaire, les accueils loisirs (ALSH) se déroulent les jours où il n'y a pas école.

La répartition des accueils périscolaire et de loisirs sur le territoire de la traduit la diversité des modes d'accueil disponibles pour les habitants du Pays d'Ancenis.

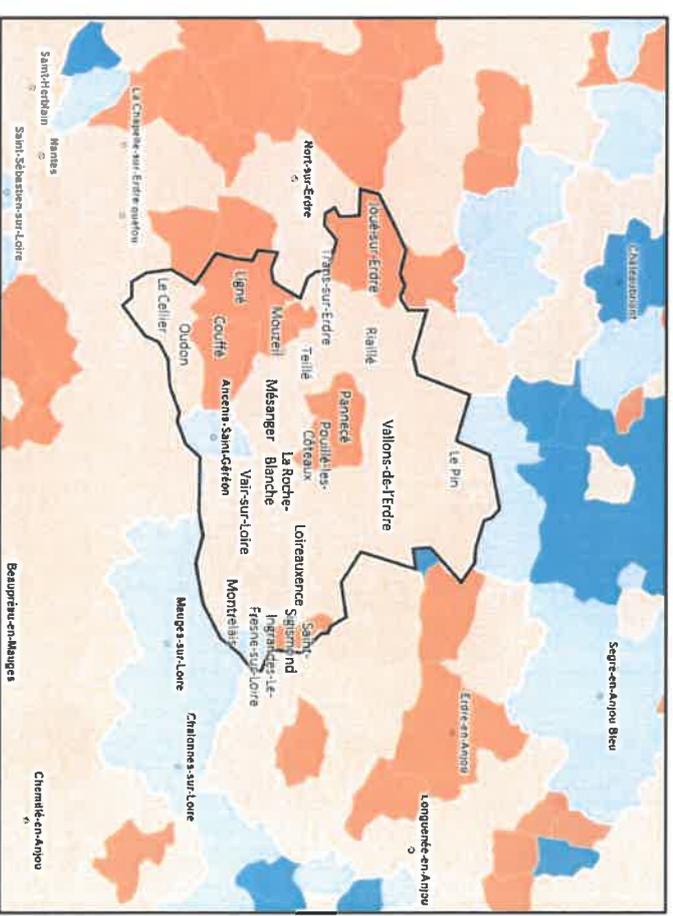
Par ailleurs, il est à noter la bonne articulation entre le public et le privé sur l'ensemble du territoire et notamment entre les écoles privées et les accueils périscolaires publics.



Etat des lieux par thématique

Jeunesse : effectifs

- 6 000 élèves quotidiennement à Ancenis (collèges + lycées).
- Une thématique prise en compte et gérée de différentes manières en fonction des territoires.
- Une offre au caractère parfois « cyclique », qui peut évoluer rapidement en fonction des attentes des jeunes.
- Un besoin partagé d'être plus en contact avec cette population parfois difficile à capter.
- Une offre « jeunesse » qui va au-delà des structures physiques d'accueil.
- Des cas de montée de la « petite délinquance » sur certaines communes.



Nombre de jeunes < 20 ans pour 100 personnes >= 60 ans)
France = 91

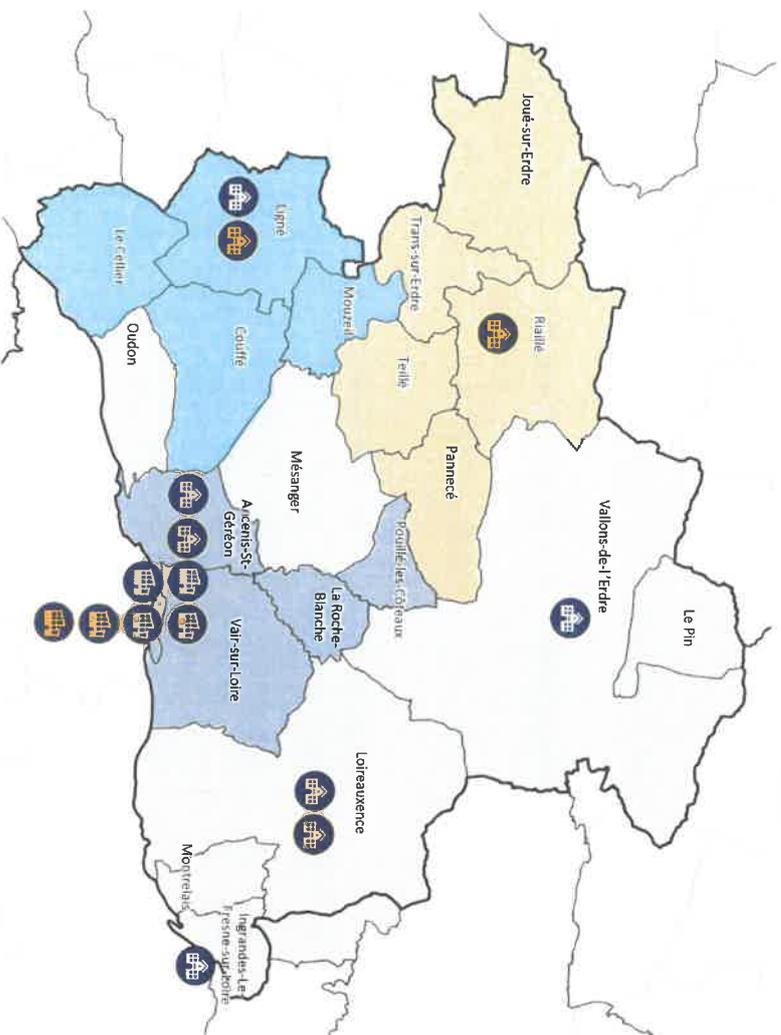


Selon l'INSEE, la part des 15-29 a légèrement augmenté entre 2014 et 2020 (avec un nombre brut passant de 9 616 à 10 156 « jeunes »)

Etat des lieux par thématique

Jeunesse : établissements scolaires

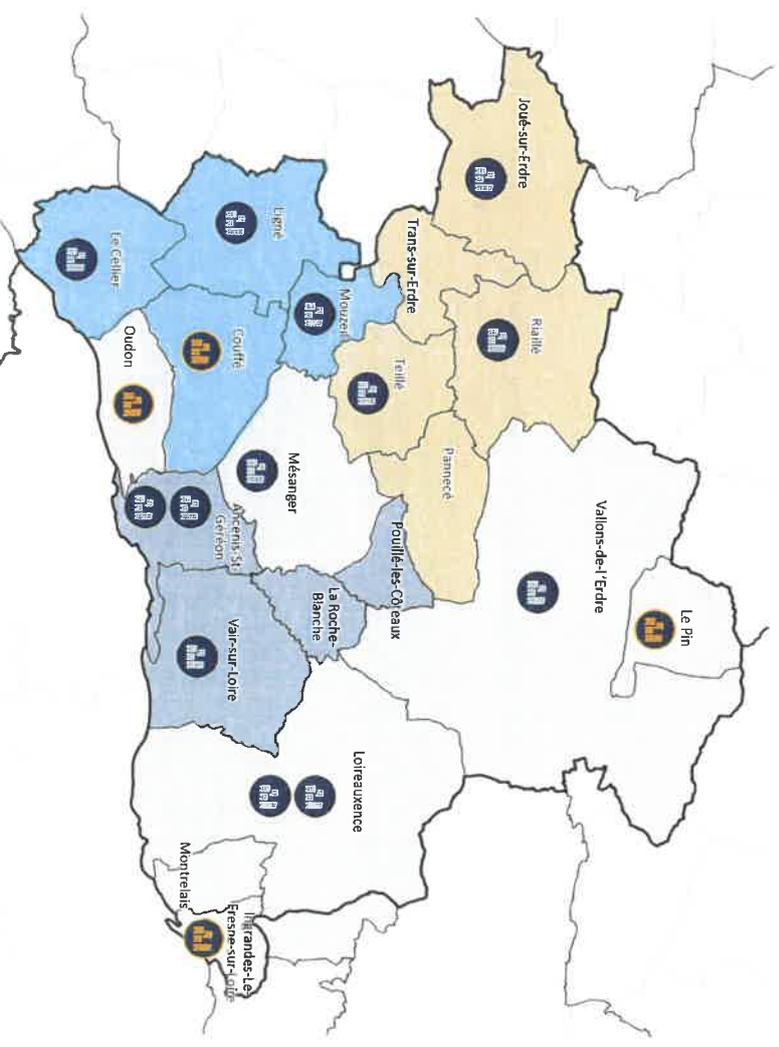
Les collèges et les lycées : la répartition des collèges et des lycées sur le territoire met en évidence une concentration de l'offre au sud du Pays d'Ancenis, plus spécifiquement sur la commune d'Ancenis-Saint-Géréon.



Etat des lieux par thématique

Jeunesse : structures

Territoires	Structures / Jeunesses
Ancenis-Saint-Géréon	Accueil Libre du bois Jaun (10-18 ans) Passerelle (10-13 ans)
Le Cellier	Local Tados Le Cellier
Ligné	Local Tados Ligné
Mouzeil	Local Tados Monnel
Comité animation rural	LOOI Courffé
Mésanger	Foyer des jeunes
Vair-sur-Loire	Espace jeune
Oudon	Accueil de loisirs (association Touchereux)
Le Pin	Foyer des jeunes (association des jeunes du Pni)
IMZarandé-Le-Frasne-sur-Loire	Association espace jeune
Loirauvence	Foyer des jeunes Passerelle (9-13 ans)
Valons-de-l'Erde	Foyer des jeunes
Riallé, Panané, Teillé, Trans-sur-Erde	Foyer des jeunes sur Riallé
SWOM du Secteur de Joué-sur-Erde	Espace jeune de Teillé Espace jeune de Joué sur Erde



Répartition des périmètres d'activités

Compétences et modalités de gestion

Le tableau de répartition des compétences dans le Pays d'Anenis dessine un paysage complexe et diversifié, héritage d'une histoire territoriale riche en spécificités locales.

	Petite-Enfance	Enfance APS	Enfance ALSH	Jeunesse	Parentalité
★ Ancenis-Saint-Géréon		Commune		Commune	
★ Vair-sur-Loire		Commune		Commune	
★ La Roche-Blanche	SIVU de l'ENFANCE	Commune	SIVU de l'ENFANCE		SIVU de l'ENFANCE
Pouillé-les-Coteaux		Commune			
Le Cellier		Commune			
Ligné	SIVOM du Secteur de Ligné				
Couffé		SIVOM du Secteur de Ligné		SIVOM du Secteur de Ligné	SIVOM du Secteur de Ligné
Mouzeil					
Montrelais	Commune	Commune		Commune	Commune
Mésanger	Commune	Commune		Commune	Commune
Oudon	Commune	Commune		Commune	Commune
Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire	★ Commune	Commune		Commune	Commune
★ Loireauxence	Commune	Commune		Commune	Commune
Le Pin	Commune	Commune		Commune	Commune
Riallé					
Pannecé					
Taillé	SIVOM			SIVOM	SIVOM
Trans-sur-Erdre					
Joué-sur-Erdre					
★ Vallons-de-l'Erdre	Commune	Commune		Commune	Commune

★ Communes nouvelles

Répartition des périmètres d'activités

Financements CAF : chargés de coopération

Le tableau de répartition des financements de la CAF pour les postes de chargés de coopération sur le territoire du Pays d'Anenis offre un aperçu précieux de l'investissement dans le développement des thématiques de la Convention Territoriale Globale.

A noter : le financement par la CAF du Maine-et-Loire d'un poste de chargé de coopération à hauteur de 0,4 ETP.

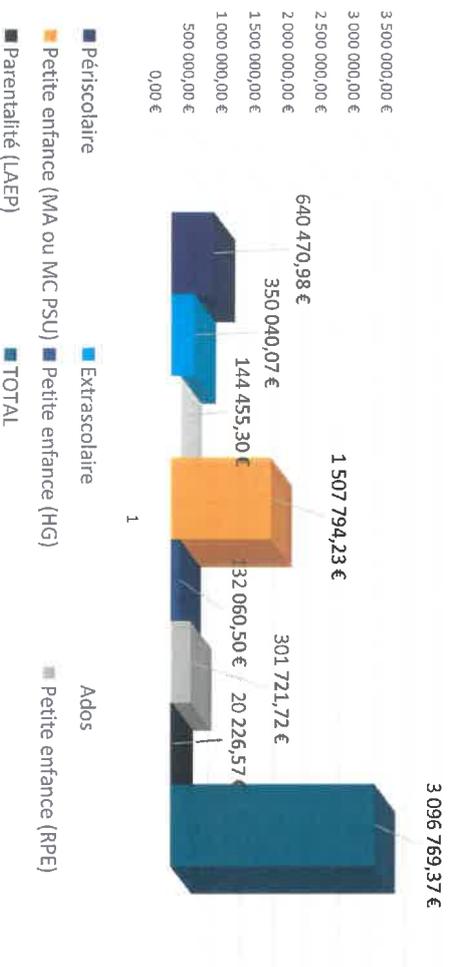
Collectivité	Thématique du poste	Nombre d'ETP	Montant Bonus Territoire (BT)	CAF Concernée
Syndicat	Petite enfance	0,3	7 920,00 €	CAF de la Loire-Atlantique
	Enfance	0,3	7 920,00 €	
	Parentalité	0,4	10 560,00 €	
Anenis - St Géréon	Enfance jeunesse	1	26 400,00 €	CAF de la Loire-Atlantique
	Petite enfance	0,25	3 571,85 €	
SIVOM LIGNE	Enfance jeunesse	0,75	10 715,54 €	CAF de la Loire-Atlantique
	Enfance jeunesse	1,5	15 514,37 €	
SIVOM RIALLE	Parentalité	0,5	5 171,45 €	CAF de la Loire-Atlantique
	Parentalité	1,25	21 239,00 €	
Mésanger	Parentalité	2	36 386,72 €	CAF de la Loire-Atlantique
Loireauxence	Des missions potentiellement réalisées		€	
Oudon	Logement et accès aux droits Petite Enfance Parentalité Enfance Jeunesse Animation de la vie sociale Animation Globale démarche CTG	A déterminer	€	CAF du Maine-et-Loire
Ingrandes	Petite enfance	0,4	€	CAF de la Loire-Atlantique
	Enfance Jeunesse			
	Animation de la vie sociale			
Vallons de l'Erdre	Petite enfance	0,25	4 812,50 €	CAF de la Loire-Atlantique
	Enfance jeunesse	0,5	9 625,00 €	
	Parentalité	0,25	4 812,50 €	
Vair-sur-Loire	Enfance jeunesse	1	18 700,00 €	CAF de la Loire-Atlantique
TOTAL		10,65	183 348,93 €	

Source : CAF 2024

Répartition des périmètres d'activités

Financements CAF : services et structures

Montants des financements CAF par thématiques sur le Pays d'Ancehis (Prévisionnel 2023)



- Des services financés par la CAF dont les montants n'ont pas vocation à diminuer.
- La CAF en soutien des nouveaux services et projets pertinents à l'échelle du Pays d'Ancehis.

SOMMAIRE

Contexte territorial global

Contexte socioéconomique

Etat des lieux par thématique

Répartition des périmètres d'activités

Les marqueurs clés du territoire

Les marqueurs clés du territoire

La synthèse des éléments clés relevés du diagnostic

Des besoins largement partagés par les communes

- Un manque global de places de garde pour la petite enfance, actuel et à venir.
- Un besoin d'accompagnement à la parentalité qui a fortement augmenté (tendances sociétales et sociologiques : gestion des écrans, gestion des émotions...) et déjà identifié dans le projet territorial des solidarités.
- Un sujet « mobilité » au sein du Pays d'Ancenis bien qu'hétérogène.
- Des tensions de recrutement sur l'ensemble des thématiques.
- Un besoin de visibilité sur les projets des autres communes et d'espaces/moments de partage.
- Une offre « jeunesse » à élargir, à faire évoluer et à renforcer sur l'accompagnement des plus « isolés » notamment.

Des besoins plus spécifiques pour les communes

- En plus des besoins partagés, les communes et structures de coopération ont exprimé des besoins plus spécifiques, au cas par cas, comme la prise en charge de situations particulières par exemple (handicap, publics allophones...) qui impactent les modes de fonctionnement actuels et qui questionnent quant à l'éventualité d'imaginer de nouveaux services/dispositifs spécifiques.
- Par ailleurs, certaines communes peuvent être volontaires pour porter des projets en fonction des thématiques et aptitudes locales (ex : développer les actions de soutien à la parentalité, être pilote de projets « jeunesse » sur le territoire...), tout en rappelant leurs difficultés comme la capacité d'investissement limitée pour les petites communes.

Annexes : définition des aides

Allocation de Logement Familial (ALF) :

L'ALF est une prestation destinée aux familles ayant au moins deux enfants à charge. Elle vise à aider ces familles à faire face aux dépenses liées au logement. Les conditions d'attribution de l'ALF prennent en compte des critères tels que les ressources, la composition familiale et la nature du logement.

Allocation de Logement Social (ALS) :

L'ALS est une aide destinée à toute personne qui ne peut pas bénéficier de l'ALF (Allocation de Logement à Caractère Familial) ou de l'ALF. Elle concerne donc généralement les personnes seules, les couples sans enfant à charge, ou les familles ne remplissant pas les conditions spécifiques pour bénéficier de l'ALF ou de l'APL. Les critères d'attribution de l'ALS sont également basés sur les ressources et la situation familiale.

Allocation de Logement à Caractère Familial (ALF) :

L'ALF est une aide financière destinée à soutenir les familles et les personnes avec des enfants à charge pour les aider à payer leur loyer ou les mensualités de leur prêt immobilier. Les critères d'attribution de l'ALF prennent en compte les ressources, la composition familiale, le montant du loyer ou des mensualités de prêt, et d'autres éléments.

Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) :

L'AAH est une prestation destinée aux personnes en situation de handicap, âgées d'au moins 20 ans et dont le taux d'incapacité permanente est d'au moins 80%. Elle vise à garantir un minimum de ressources aux personnes en situation de handicap qui ne peuvent pas travailler ou exercer une activité professionnelle dans des conditions normales en raison de leur handicap.

Revenu de Solidarité Active (RSA) :

Le RSA est une allocation destinée à assurer un revenu minimum aux personnes et aux familles en situation de précarité économique. Le montant du RSA dépend des ressources et de la composition du foyer. Il est versé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour les personnes sans emploi ou ayant des revenus modestes.

Prime d'Activité (PPA) :

La Prime d'Activité est une aide financière qui remplace depuis le 1er janvier 2016 le RSA activité et la Prime pour l'emploi. Elle vise à compléter les revenus des travailleurs modestes. La PPA est ouverte aux travailleurs salariés, non salariés et aux jeunes de 18 à 25 ans en formation ou en apprentissage, sous certaines conditions de ressources.

Allocation de Soutien Familial (ASF) :

L'ASF est une allocation destinée aux parents isolés, souvent des mères seules, qui élèvent seules leurs enfants sans bénéficier d'une pension alimentaire régulière de l'autre parent. Elle vise à soutenir financièrement ces familles monoparentales en compensant l'absence de contribution financière de l'autre parent.

Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) :

La PAJE regroupe plusieurs prestations destinées aux familles pour les aider financièrement à l'arrivée d'un enfant. Cela inclut le complément de libre choix du mode de garde (CMVG) pour soutenir les frais de garde d'enfants (assistante maternelle, crèche, etc.), l'allocation de base, le complément de libre choix d'activité (CLCA) pour les parents qui arrêtent de travailler pour s'occuper de leur enfant, et le complément optionnel de libre choix du mode de garde (COMG) pour les parents qui réduisent leur temps de travail.

Allocation Familiale (AF) :

Les allocations familiales sont des prestations versées aux familles ayant au moins deux enfants à charge. Elles sont destinées à aider les familles à faire face aux dépenses liées à l'éducation et à l'entretien de leurs enfants. Les montants varient en fonction du nombre d'enfants dans le foyer.

Complément Familial (CF) :

Le Complément Familial est une prestation versée aux familles nombreuses ayant au moins trois enfants à charge. Son objectif est de soutenir financièrement les familles qui ont plusieurs enfants.

Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) :

L'AEEH est une allocation destinée à soutenir financièrement les familles ayant un enfant en situation de handicap. Elle vise à aider à compenser les coûts supplémentaires liés à l'éducation et aux soins de l'enfant handicapé.

Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) :

L'ARS est une aide financière versée aux familles à la rentrée scolaire pour aider à couvrir les frais liés à l'équipement scolaire des enfants. Elle est destinée aux familles aux revenus modestes.

Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP) :

L'AJPP est une allocation qui permet à un parent de cesser son activité professionnelle pour s'occuper d'un enfant gravement malade, en cas d'hospitalisation ou de traitement lourd. Elle vise à compenser la perte de revenus due à l'arrêt temporaire du travail.

Annexe 2 : Moyens mobilisés par chaque partenaire dans le cadre des objectifs partagés

Synthèse de l'intervention de la CAF en 2023

Montant PS

Montant prestation de service

(PS Caf 2023)

	EAJE	FTJ	JEUNESSE	LAEP	RPE	Total
ANGENIS SAINT GERON	246 107 €		130 940 €		51 099 €	428 146 €
COUFFE	28 894 €		65 685 €		94 579 €	94 579 €
JOUE SUR ERDRE	140 859 €		68 234 €		209 093 €	209 093 €
LA ROCHE BLANCHE			15 286 €		15 286 €	15 286 €
LE CELLIER	128 335 €		107 421 €		54 118 €	289 874 €
LIGNE	217 156 €		56 692 €		273 848 €	273 848 €
LOIREAUXENCE	196 274 €		184 299 €		51 562 €	432 135 €
MESANGER	179 670 €		56 418 €	3 178 €	19 104 €	258 370 €
MONTRELAIS			7 614 €		7 614 €	7 614 €
MOUZEIL			43 361 €		43 361 €	43 361 €
OUDON	97 836 €		50 421 €		148 257 €	148 257 €
POUILLE LES COTEAUX			4 842 €		4 842 €	4 842 €
RIALLE	57 805 €		77 195 €		32 032 €	89 838 €
VALLONS DE L'ERDRE	190 036 €		51 102 €		304 524 €	304 524 €
VAIR SUR LOIRE			21 259 €		21 259 €	21 259 €
TEILLE			45 799 €		45 799 €	45 799 €
COMPA			45 799 €		45 799 €	45 799 €
Total epci	1 482 973 €	45 799 €	940 767 €	3 178 €	245 209 €	2 717 925 €

Montant Bonus Territoire

Montant Bonus territoire (BT) 2023

NOM COMMUNE	EAJE	JEUNESSE	RPE	Total général
COUFFE	17 469 €	20 450 €		37 920 €
LE CELLIER	26 204 €	53 873 €	17 044 €	97 122 €
SIVOM LIGNE	41 995 €	8 408 €		50 403 €

LOIREAUXENCE	24 158 €	77 710 €	18 750 €	120 617 €
MOUZEIL		28 043 €		28 043 €
OUDON	27 880 €	10 407 €		38 287 €
VALLONS DE L'ERDRE	61 778 €	30 590 €	14 248 €	106 616 €
SIVU DE l'ENFANCE	65 830 €	22 352 €	26 487 €	114 669 €
SIVOM RIALLE		36 118 €	19 183 €	55 301 €
MESANGER	71 864 €	28 012 €	5 778 €	105 654 €
Total général	337 178 €	315 963 €	101 490 €	754 632 €

Montant Bonus handicap et mixité 2023

NOM COMMUNE	Bonus Inclusion handicap EAJE	Bonus Mixité sociale EAJE	Total général
ANGENIS SAINT GERON	8 033 €		8 033 €
COUFFE	617 €	3 600 €	3 600 €
JOUE SUR ERDRE	1 862 €		1 862 €
LIGNE	939 €	35 400 €	36 339 €
LOIREAUXENCE	1 038 €		1 038 €
MESANGER	371 €	4 200 €	4 571 €
RIALLE	1 215 €	5 400 €	6 615 €
VALLONS DE L'ERDRE			
Total général	14 076 €	48 600 €	62 676 €

Montant SPC

Montant subventions et prêts collectifs (SPC, selon commune du gestionnaire)

Accueil du Jeune Enfants	13 245 €
AIE-Eaje	33 834 €
AIE -Fonds de rénovation	3 500 €
AIE-FPT	1 377 €
AIE-MC	46 770 €
AIE-RAM	5 000 €
Autres-laep	36 250 €
Autres-REAAP	37 300 €
AVS-Fjt	20 312 €
Temps Libre enfance Jeunesse	6 595 €
TL-Aish	5 000 €
TL-FPT	1 700 €
TL-FPT exp ados	
TL-FPT handicap	

TL-FPT Innovation jeunesse	2 000 €
TL-Rythmes éducatifs	6 500 €
TL-Volet jeunesse	22 269 €
Total général	214 651 €

Montant des prestations familiales et allocations individuelles

	Montant prestation		Montant prestation		Montant prestation		Montant prestation		Montant prestation	
	TOTAL	Parentalité	Petite enfance	Logement	Précarité	Handicap	TOTAL	Parentalité	Petite enfance	Logement
ANCENIS SAINT GERON	13 998 710	4 097 592	1 701 336	2 336 564	3 048 791	2 814 426				
COUFFE	2 332 307	1 151 147	733 632	93 305	260 958	93 266				
JOUE SUR ERDRE	3 008 848	1 292 995	842 993	210 544	416 085	246 231				
LA ROCHE BLANCHE	1 192 214	570 927	324 538	64 237	156 928	75 585				
LE CELLIER	3 598 032	1 419 872	984 163	233 694	572 690	387 613				
LE PIN	1 120 554	367 951	253 426	77 472	198 493	223 210				
LIGNE	5 016 262	2 475 136	1 475 772	253 860	624 820	186 674				
LOIREAUXENCE	8 249 271	3 218 117	1 648 249	891 657	1 513 357	977 891				
MESANGER	3 916 425	1 846 923	1 041 704	235 208	508 273	284 318				
MONTRELAIS	781 071	367 667	208 876	48 600	101 841	54 087				
MOUZEIL	2 194 875	984 407	659 231	114 533	225 608	211 096				
OUDON	3 253 426	1 392 734	889 075	218 869	513 373	239 375				
PANNECE	1 458 806	677 768	360 373	74 097	201 404	145 163				
POUILLE LES COTEAUX	1 032 671	540 182	307 154	42 988	87 758	54 589				
RIAILLE	2 544 571	969 711	469 060	298 328	472 478	334 995				
TEILLE	1 845 914	614 380	453 375	226 396	292 889	258 874				
TRANS SUR ERDRE	1 259 652	523 550	364 486	104 746	179 115	87 755				
VAIR SUR LOIRE	4 712 823	2 198 431	1 302 972	252 195	592 458	366 767				
VALLONS DE L ERDRE	7 207 112	2 655 195	1 438 250	805 857	1 258 412	1 049 398				
TOTAL CC DU PAYS D'ANCENIS	68 723 544	27 364 697	15 458 665	6 583 149	11 225 731	8 091 312				

Postes de Chargé de coopération 2025

Communes d'habitants	Nombre d'habitants	Financement contractualisé 2023	1 Etp égal à 20 000 €	
			Nombre d'Etp retenu 2025	Financement affecté 2025
Vallons de l'Erdre	6480	19 250 €	1	20 000 €
SIVOM Riaille	9226	20 686 €	1,2	24 000 €
SIVOM Ligné	13735	14 287 €	1,2	24 000 €
Loireauxence	7480	36 387 €	1,2	24 000 €
Mesanger	4749	21 329 €	1	20 000 €
Ancenis St Geron	11037	26 400 €	1	20 000 €
Sivu Ancenis	18097	26 400 €	1	20 000 €
Vair sur Loire	4764	18 700 €	1	20 000 €
Ingrandes	3055	9 600 €	0,5	10 000 €
Oudon	3925	0	0,5	10 000 €
COMPA TOTAL		0	0,5	10 000 €
TOTAL		193 039 €	10,10	202 000 €

Plan d'action et fiches actions



Etude pour l'élaboration du projet de territoire pour les services aux familles sur le Pays d'Ancenis

De novembre 2023 à septembre 2024

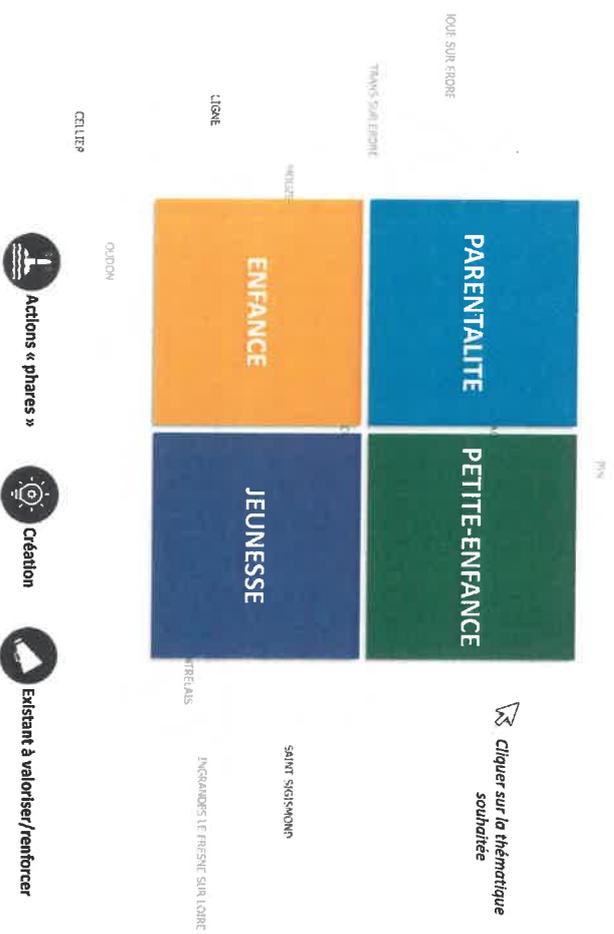
Septembre 2024

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE – TERRITOIRE DU PAYS D'ANCENIS

La vue globale des orientations

PAYS D'ANCENIS			
PARENTALITE	PETITE-ENFANCE	ENFANCE	JEUNESSE
Clarifier le périmètre de la parentalité	Proposer une offre d'accueil adaptée aux besoins des familles	Assurer la transversalité, la cohérence et la coordination à l'échelle du territoire	Maintenir la transversalité, la cohérence et la coordination à l'échelle du territoire
Coordonner l'action de l'ensemble des acteurs de la parentalité sur le territoire	Permettre un accès équitable et de qualité aux services de la petite-enfance	Renforcer et accompagner la dynamique associative des métiers	Renforcer l'accompagnement de tous les jeunes en fonction de leurs besoins
Adapter les actions aux attentes de chaque parent	Valoriser les métiers de la petite-enfance	Préserver la qualité d'accueil des enfants	Développer l'attractivité des métiers de l'animation « Jeunesse »
	Développer une politique d'inclusion	Développer une politique d'inclusion	Favoriser l'autonomie des jeunes et leur mobilisation comme ressources pour la vie du territoire

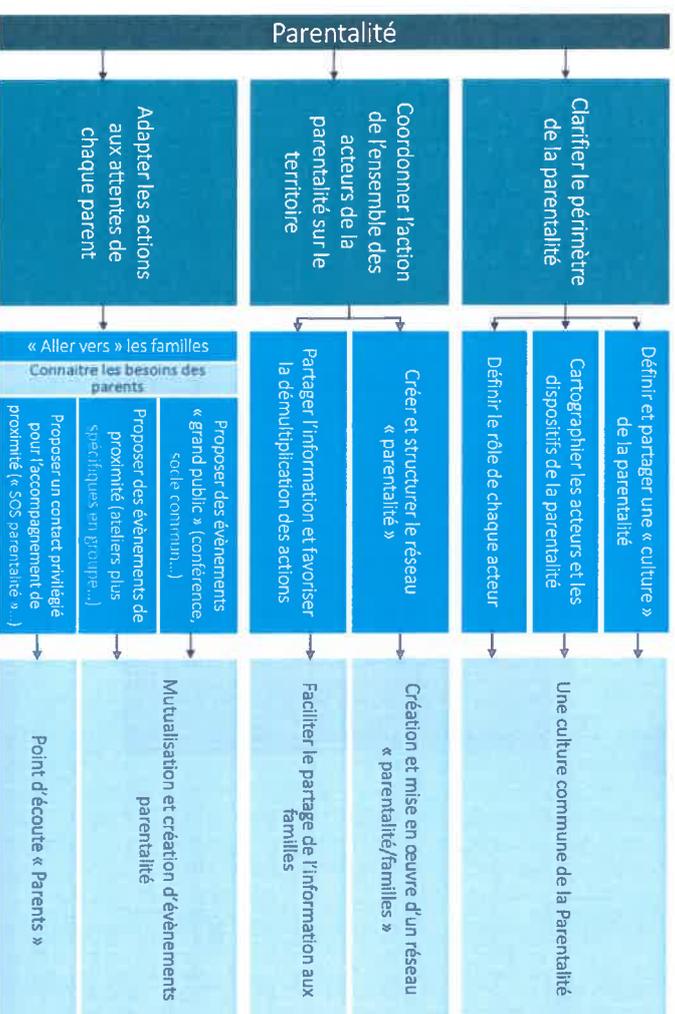
Les « fiches-actions »



Parentalité – Fiche-action

PARENTALITÉ

Parentalité - Plan d'action



Parentalité – Fiche-action

Orientation 1 : Clarifier le périmètre de la parentalité

Parentalité – Fiche-Action



Thématique concernée : Parentalité			Nom de la fiche action : Une culture commune de la Parentalité		
Orientation(s) concerné(s) : Clarifier le périmètre de la parentalité			Pilote(s)/porteur(s) : Coordinateur CTG + réseau Parentalité		Partenaires associés : Acteurs de la Parentalité
Objectif(s) stratégique(s) concerné(s) : Définir et partager une « culture » de la parentalité Cartographier les acteurs et les dispositifs de la parentalité Définir le rôle de chaque acteur			Description de l'action (étapes, tâches,...) : Recensement de l'existant : <ul style="list-style-type: none"> • Recenser les acteurs liés à la parentalité (« in utero » >> 25 ans) avec les coordonnées • Recenser les dispositifs et actions (un « historique » des actions de parentalité) • Identifier les collectifs de parents Créer un livret ressource à partager au sein du réseau et à mettre à jour régulièrement Définir collectivement la « parentalité », son périmètre et l'ensemble de ses interlocuteurs/acteurs : <ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des temps de travail collectif : problématisation, idéation, priorisation... Formaliser cette vision et ce cadre afin de les partager avec l'ensemble des acteurs du territoire afin de pouvoir s'appuyer sur un référentiel commun à long terme : <ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des temps de partage et d'animation de cette « culture » de la Parentalité (à faire vivre sur le long terme). 		
Impacts attendus : <ul style="list-style-type: none"> • Poser un référentiel commun permettant de mieux structurer et coordonner les actions de Parentalité. • Optimiser et améliorer l'efficacité de « ce qui existe déjà » et capitaliser dessus pour l'ensemble du territoire. Meilleure connaissance des accompagnements possibles • Optimisation et assemblage des actions • Développement de synergies nouvelles 					
Modalités d'évaluation et indicateurs de réussite : <ul style="list-style-type: none"> • Un référentiel formalisé et clair, animé régulièrement • Formalisation du livret • Temps de travail collectifs et liens entre les acteurs 					

Parentalité – Fiche-action

Orientation 2 : Coordonner
l'action de l'ensemble des
acteurs de la parentalité sur
le territoire

Parentalité – Fiche-Action



Thématique concernée : Parentalité			Nom de la fiche action : Création et mise en œuvre d'un réseau Parentalité/Familles		
Orientation(s) concernée(s) : Coordonner l'action de l'ensemble des acteurs de la parentalité sur le territoire		Pilote(s)/porteur(s) : Coordinateur CTG		Partenaires associés : L'ensemble des membres du réseau	
				Temporalité : - Dès 2025 - 3 fois par an pendant la durée de la CTG	
Objectif(s) stratégique(s) concerné(s) : Créer et structurer le réseau « parentalité »			Description de l'action (étapes, tâches...) : Création et animation du réseau: <ul style="list-style-type: none"> Organiser et préparer une rencontre de démarrage pour structurer le réseau puis animer 3 rencontres par an (à préciser avec qui ?) Définir des ordres du jour intégrant du partage d'informations, des échanges de pratique et des réflexions concernant les possibilités de mutualisation d'outils par exemple. <p>Les différents acteurs de la parentalité ayant été défini, ce réseau va permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> S'assurer d'avoir l'ensemble des contacts des membres du réseau. Instaurer une fréquence de rencontre. Définir ces objectifs de travail en fonction des orientations définies par la CTG. Créer une dynamique de travail et des outils de communication internes adéquats. Création d'un outil de communication du réseau via Facebook/Instagram. 1 rencontre entre tous les coordinateurs parentalité pour définir les objectifs, création de la page Facebook et/ou Instagram commune Faire vivre la page en recensant les actions parentales et familles (conférence, atelier enfant/parent...) Solliciter les partenaires et collectivités pour relayer le lien de la page Facebook/Instagram 		
Impacts attendus : <ul style="list-style-type: none"> Créer du lien, mieux se connaître Faire les doublons d'actions et créer des projets communs à l'échelle du pays d'Ardenis Connaissance et reconnaissance des acteurs de la Parentalité sur le territoire Mieux diffuser les informations Visibilité sur tout le Pays d'Ardenis 					
Modalités d'évaluation et Indicateurs de réussite : Maintien des rencontres dans la durée Une inter-connaissance à l'échelle de l'ensemble du territoire des acteurs porteurs de projets sur la parentalité Nombre de vues sur les réseaux sociaux et Maintien la page à jour					

Parentalité – Fiche-Action



Thématique concernée : Parentalité			Nom de la fiche action : Faciliter le partage de l'information aux familles		
Orientation(s) concernée(s) : Coordonner l'ensemble des acteurs de la parentalité sur le territoire		Pilote(s)/porteur(s) : Référénts parentalité RPE et ensemble des services associés		Partenaires associés : Associations, COMPA, les différents services communication	
				Temporalité : Dès le réseau créé	
Objectif(s) stratégique(s) concerné(s) : Partager l'information et favoriser la démultiplication des actions			Description de l'action (étapes, tâches...) : Création de l'outil: <ul style="list-style-type: none"> Trouver l'outil numérique le plus adéquat au partage de l'information aux différents partenaires du territoire et aux familles. Pouvoir y adjoindre les différents événements en termes de parentalité sur le territoire <p>Développement du partage de l'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> Intégrer l'existant et les projets (cf. « Cartographier les acteurs et les dispositifs de la parentalité »). Créer un guide ou support de communication associé à l'outil. Démultiplier une même action sur plusieurs territoires en fonction des besoins ou des demandes. Intégrer les potentiels nouveaux acteurs de la parentalité. 		
Impacts attendus : <ul style="list-style-type: none"> Proximité et interconnaissance Augmentation des propositions Variété des propositions Valorisation et mise en avant les actions Former un maximum de familles et les professionnels Une mobilisation des familles autour de sujets relevant de la parentalité 					
Modalités d'évaluation et Indicateurs de réussite : Participations aux actions Satisfaction des participants Des événements variés et connus de tous sur l'ensemble du territoire, sans reciter thématique dans ses échecs pour rapprochés dans le temps.					

Orientation 3 : Adapter les actions aux attentes de chaque parent

<p>Thématique concernée : Parentalité</p>	<p>Nom de la fiche action Connaitre les besoins des parents</p>		
<p>Orientation(s) concernée(s) : Adapter les actions aux attentes de chaque parent</p>	<p>Pilote(s)/porteur(s) : Chargé de coopération</p>	<p>Partenaires associés : Réseau parentalité, CAF, COMPA, associations</p>	<p>Temporalité : Durée de la CTG</p>
<p>Objectif(s) stratégique(s) concerné(s) : « Aller vers » les Familles</p>	<p>Description de l'action (étapes, tâches...) : Faire le point régulièrement sur les besoins des parents et les évolutions du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser des besoins thématiques : <ul style="list-style-type: none"> – Enquête vers les parents, – Enquête vers les professionnels • Faire évoluer les formats et modalités d'échanges/interactions avec les parents : • Proposer des actions sur des horaires, lieux... plus en accord avec les capacités et les disponibilités des parents. • Proposer un système de garde des enfants pour augmenter la participation aux actions de parentalité. 		
<p>Impacts attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux besoins 			
<p>Modalités d'évaluation et indicateurs de réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation aux actions • Satisfaction des participants 			

Parentalité – Fiche-Action



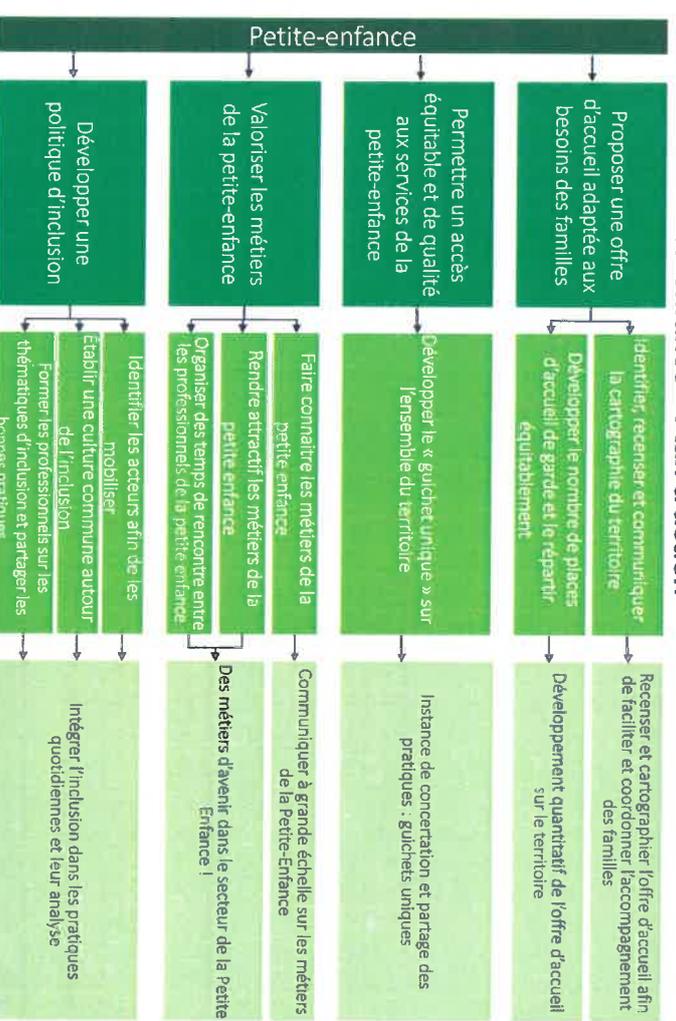
Thématique concernée : Parentalité			Nom de la fiche action : Mutualisation et création d'événements parentalité		
Orientation(s) concerné(s) : Adapter les actions aux attentes de chaque parent			Piloté(s)/porteur(s) : Réseau parentalité		Partenaires associés : Associations, COMPA, communes, ...
Objectif(s) stratégique(s) concerné(s) : Proposer des événements « grand public »			Description de l'action (étapes, tâches...) :		
Impacts attendus :			<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition de locaux et de matériels aux événements envisagés à l'échelle du territoire du Pays d'Arcenis, Création d'une communication identique pour tous pour un événement, intégrant tous les partenaires associés, Accès ouvert à l'ensemble des familles résidant sur le territoire du Pays d'Arcenis, Mutualisation d'accès à la réservation de l'événement à l'échelle du Pays d'Arcenis. 		
Modalités d'évaluation et indicateurs de réussite :			<ul style="list-style-type: none"> Créer et proposer un événement à destination des parents à l'échelle du Pays d'Arcenis : <ul style="list-style-type: none"> du type « semaine de la parentalité » à décliner dans chaque service de proximité Créer et proposer une soirée « ma 1ère Rentrée scolaire » aux parents. Prévoir une communication à grande échelle pour un déploiement sur l'ensemble du territoire du Pays d'Arcenis. 		

Parentalité – Fiche-Action



Thématique concernée : Parentalité			Nom de la fiche action : Point d'écoute « Parents »		
Orientation(s) concerné(s) : Adapter les actions aux attentes de chaque parent			Piloté(s)/porteur(s) : Coordinateurs Parentalité		Partenaires associés : CAF, ensemble du réseau Parentalité
Objectif(s) stratégique(s) concerné(s) : Proposer un contact privilégié pour l'accompagnement de proximité			Description de l'action (étapes, tâches...) :		
Impacts attendus :			<ul style="list-style-type: none"> Identifier et nommer les référents « parentalité » sur le territoire. Développer et proposer un « point d'entrée » pour les parents sur les territoires (réel et/ou physique ?) afin de leur permettre d'exposer leur(s) problématique(s). <ul style="list-style-type: none"> Comme les guichets uniques portés par les RPE : <ul style="list-style-type: none"> 0/10 ans = RPE 11/15 ans = ? 16/25 ans = ? Former les animateurs qui pourraient être ces portes d'entrée En fonction des besoins exprimés, capacité à orienter les parents vers le bon partenaire, professionnel (psychologue...) ou de mettre en place un accompagnement adapté en interne. Orienter vers les LAEP <ul style="list-style-type: none"> Autre exemple : proposer des consultations de psychologues délocalisées sur le Pays d'Arcenis et tenant compte du quotient familial. 		
Modalités d'évaluation et indicateurs de réussite :			<ul style="list-style-type: none"> Nombre de contacts privilégiés Résultats des accompagnements 		

PETITE-ENFANCE



Orientation 4 : Proposer une offre d'accueil adaptée aux besoins des familles



Thématique concernée : Petite enfance		Nom de la fiche action : Recenser et cartographier l'offre d'accueil afin de faciliter et coordonner l'accompagnement des familles	
Orientation(s) concerné(s) : Proposer une offre d'accueil adaptée aux besoins des familles		Piloté(s)/porteur(s) : Coordinateur CTG	Partenaires associés : Communes et SMU, RPE – EAJE – MAM – micro-crèche – AMI (public + privé)
Objectif(s) stratégique(s) concerné(s) : Identifier, recenser et communiquer la cartographie du territoire		Description de l'action (étapes, tâches...) : Instance d'identification, de recensement et de communication : <ul style="list-style-type: none"> Identifier, recenser et cartographier l'offre existante sur le territoire en matière d'accueil Petite-Enfance Partager et communiquer cette base de connaissances au sein du réseau Coordination dans l'accueil et l'accompagnement des familles à l'échelle du Pays d'Anagnin : <ul style="list-style-type: none"> Un outil pratique/interactif pour les familles lors de leurs recherches d'une place d'accueil en Petite-Enfance : « où habitez-vous ? » => « voici le contact RPE » Fiche transmise à tous les porteurs de projets : nom/localisation/contact 	
Impacts attendus : <ul style="list-style-type: none"> Connaissance et reconnaissance par les familles Mettre en lumière les territoires à soutenir en termes d'offre d'accueil 0-3 ans Mieilleure visibilité et harmonisation des offres d'accueils sur le territoire (COMPA) 		Modalités d'évaluation et indicateurs de réussite : <ul style="list-style-type: none"> Visibilité des familles 	

Petite-Enfance – Fiche-Action



Thématique concernée : Petite-enfance			Nom de la fiche action : Développement quantitatif de l'offre d'accueil sur le territoire		
Orientation(s) concernée(s) : Proposer une offre d'accueil adaptée aux besoins des familles			Pilote(s)/porteur(s) : Partenaires associés : CAF		Temporalité :
Objectif(s) stratégique(s) concerné(s) : Développer le nombre de places d'accueil de garde et la répartition équilibrée			Description de l'action (étapes, tâches...) : <ul style="list-style-type: none"> Projets focaux (« fiches communales ») : création d'un multi-accueil Proposer plusieurs et diverses structures de mode d'accueil (MAM, AVP, micro-crèche) et jardins d'enfants Proposer une charte territoriale avec des valeurs communes pour chaque structure avant l'ouverture de la structure 		
Impacts attendus : <ul style="list-style-type: none"> Moins de listes d'attente Moins de stress pour les parents Accès à une offre plus adaptée aux besoins 					
Modalités d'évaluation et indicateurs de réussite : <ul style="list-style-type: none"> Evolution du nombre de places d'accueil sur le territoire 					

Petite-enfance – Fiche-action

Orientation 5 : Permettre un accès équitable et de qualité aux services de la petite-enfance

Petite-Enfance – Fiche-Action



Thématique concernée : Petite-enfance			Nom de la fiche action : Instance de concertation et partage de pratiques : guichets uniques		
Orientation(s) concerné(s) : Permettre un accès équitable et de qualité aux services de la petite enfance			Pilote(s)/porteur(s) : Pilotage CTG COMPA		Partenaires associés : • Communes • SIVU
Objectif(s) stratégique(s) concerné(s) : Développer la « guichet unique » sur l'ensemble du territoire			Description de l'action (étapes, tâches...) : <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les différentes pratiques • Partager les enjeux, orientations communes et pratiques : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Partage de « manuels d'accueil » des familles par les RPE : créer une démarche commune/une fiche d'accueil commune ▪ Créer du lien entre le public et le privé • Développement et uniformisation des guichets uniques tout en conservant les spécificités de chaque commune/SIVOM/SIVU et les spécificités asso privées/public. 		
Impacts attendus : <ul style="list-style-type: none"> • Uniformiser les pratiques à l'échelle de la COMPA • Disposer d'un interlocuteur par secteur pour que les familles puissent trouver les réponses à leurs questions 					
Modalités d'évaluation et indicateurs de réussite : <ul style="list-style-type: none"> • Guichets uniques à l'échelle du territoire 					

Petite-enfance – Fiche-action

Orientation 6 : Valoriser les métiers de la petite-enfance

Petite-Enfance – Fiche-Action



<p>Thématique concernée : Petite enfance</p>	<p>Nom de la fiche action : Communiquer à grande échelle sur les métiers de la Petite-Enfance</p>		
<p>Orientation(s) concerné(s) : Valoriser les métiers de la petite-enfance</p>	<p>Pilote(s)/porteur(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Guichet unique • COMPA • Structures de coopération 	<p>Partenaires associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablissements scolaires • Assistantes maternelles 	<p>Temporalité : Immédiate</p>
<p>Objectif(s) stratégique(s) concerné(s) : Faire connaître les métiers de la petite enfance</p>	<p>Description de l'action (étapes, tâches...) : Mener une démarche de communication structurée et adaptée au territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer des supports de communication spécifiques, adaptés à des cibles clairement identifiées (spots radio, affiches, vidéos, fiches métiers, fiches d'orientation...); • Participer aux forums des métiers organisés sur le territoire. • Faire des portes ouvertes des structures avec rencontre des professionnels (type « ENTREPALE »); • Intervenir au sein des établissements scolaires pour présenter les métiers et accompagner les jeunes vers les parcours de l'animation (notamment au sein des structures du territoire); • Développer l'accueil de stagiaires divers et d'apprentis. 		
<p>Impacts attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'image des métiers de la petite-enfance et création de vocations; • Développer le « vivre local » 	<p>Modalités d'évaluation et indicateurs de réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de contacts pris; • Nombre de contrats signés avec des animateurs « locaux » 		

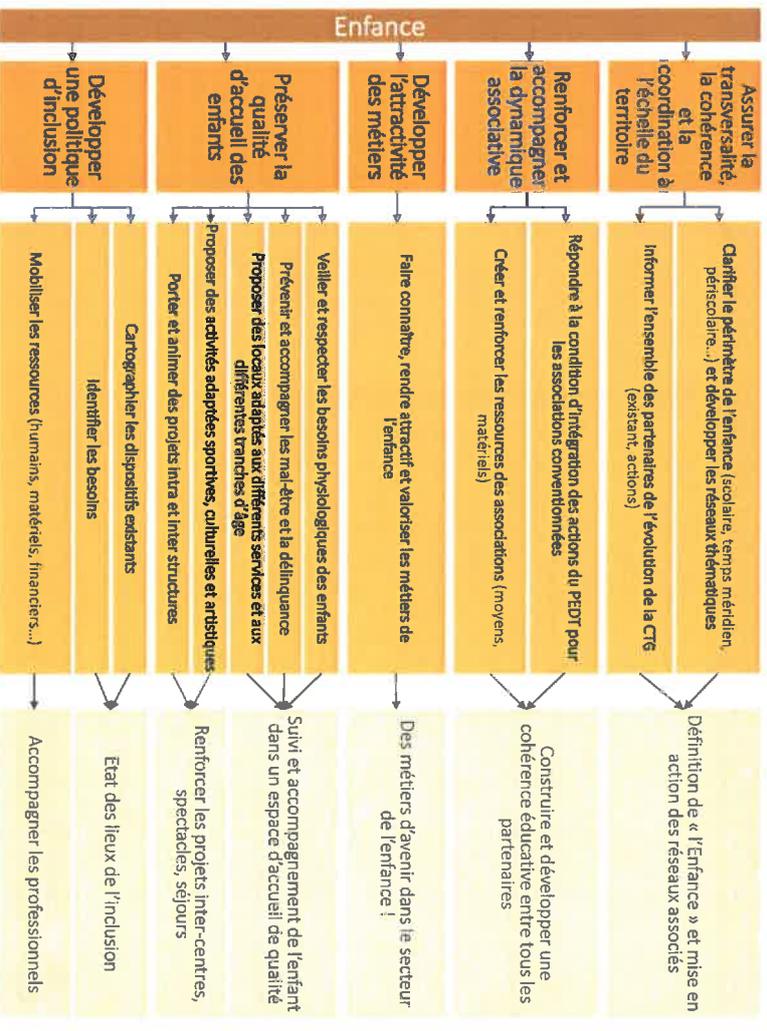
Petite-Enfance – Fiche-Action



<p>Thématique concernée : Petite enfance</p>	<p>Nom de la fiche action : Des métiers d'avenir dans le secteur de la Petite Enfance I</p>		
<p>Orientation(s) concerné(s) : Valoriser les métiers de la petite-enfance</p>	<p>Pilote(s)/porteur(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animateurs RPE • Chargés de coopération 	<p>Partenaires associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assistantes maternelles • EJE • Auxiliaires • PMI • RPE 	<p>Temporalité :</p>
<p>Objectif(s) stratégique(s) concerné(s) : Rendre attractif les métiers de la petite enfance Organiser des temps de rencontre entre les professionnels de la petite enfance</p>	<p>Description de l'action (étapes, tâches...) : Développer l'attractivité des métiers au sein des structures collectives:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travailler sur les conditions de travail au sein des structures (planning, locaux, avantages, salaires). <p>Contribuer à l'amélioration des conditions de travail des professionnels de la Petite-Enfance:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les actions du RPE pour rompre l'isolement des assistantes maternelles, pour apporter des formations/échanges de pratiques : créer des documents ressources ; maintenir des ateliers d'éveil... • Développer les réseaux de professionnels petite-enfance et les partenariats avec les établissements scolaires du territoire. <p>Développer l'interconnaissance des métiers et des acteurs de la petite-enfance:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser une rencontre par an sur une journée : des ateliers animés par métier ; temps d'analyse des pratiques ; échange d'un repas ; échange de contacts... <p>Mettre en place une journée de formation/an pour tous les professionnels de la petite enfance dont les assistantes maternelles (conférences, ateliers...) : favoriser la participation rémunérée des assistantes maternelles.</p>		
<p>Impacts attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limitation de l'isolement des professionnels (accueil individuel) • Attractivité du métier et de ces conditions de travail • Interconnaissance des métiers de la petite enfance 	<p>Modalités d'évaluation et indicateurs de réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evolution du turn-over dans les structures collectives • Installation d'assistants maternels • Satisfactions des participants 		

Orientation 7 : Développer une politique d'inclusion

Thématique concernée : Petite enfance		Nom de la fiche action : Intégrer l'inclusion dans les pratiques quotidiennes et leur analyse		
Orientation(s) concernée(s) : Développer une politique d'inclusion		Pilote(s)/porteur(s) : Chargés de coopération COMPA	Partenaires associés : Associations, CPTS, PFS, Educateurs spécialisés, associations, RSAI	Temporalité : Durée de la CTG
Objectif(s) stratégique(s) concerné(s) : Identifier les acteurs afin de les mobiliser Etablir une culture commune autour de l'inclusion Former les professionnels sur les thématiques d'inclusion et partager les bonnes pratiques		Description de l'action (étapes, tâches...) : Identification des acteurs et des partenaires avec l'appui des RSAI <ul style="list-style-type: none"> ■ Lister les acteurs spécifiques mobilisables ■ Permettre aux acteurs de se connaître ■ Créer un répertoire des partenaires ■ Sensibilisation et mise en action des équipes professionnelles ■ Transmettre les écrits nationaux sur le sujet des troubles chez le jeune enfant ■ Mettre en place une réunion annuelle pour tous les professionnels de la petite enfance ■ Développer l'inclusion dans l'analyse en amont des besoins et moins en réponse aux besoins et proposer des temps de travail préparatoires aux projets d'accueil pour que l'inclusion soit possible Formation des professionnels <ul style="list-style-type: none"> ■ Se rapprocher des acteurs locaux pour plus de choix et d'offres d'organisme de formation sur la thématique ■ Mise en place des temps d'analyse de la pratique via les réseaux (partage de connaissances et d'expériences) ■ Développer des outils pour favoriser l'inclusion 		
Impacts attendus : <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un accueil qualitatif • Moins d'appréhension des professionnels pour l'accueil inclusif 		Modalités d'évaluation et indicateurs de réussite : Taux de professionnels formés et création du répertoire ressource		



Orientation 8 : Assurer la transversalité, la cohérence et la coordination à l'échelle du territoire



<p>Thématique concernée : Enfance</p>		<p>Nom de la fiche action : Définition de « l'Enfance » et mise en action des réseaux associés</p>		
<p>Orientation(s) concerné(e)(s) : Assurer la transversalité, la cohérence et la coordination à l'échelle du territoire</p>		<p>Pilote(s)/porteur(s) : La COPIL Les chargés de coopérations</p>	<p>Partenaires associés : COPIL (élus, agents)</p>	<p>Temporalité : Durée de la CTG</p>
<p>Objectif(s) stratégique(s) concerné(s) : Clarifier le périmètre de l'enfance (scolaire, temps méridien, périscolaire,...) et développer les réseaux thématiques Informer l'ensemble des partenaires de l'évolution de la CTG (existant, actions)</p>		<p>Description de l'action (étapes, tâches,...) :</p> <p><u>Préalable :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Temps de réflexion permettant de statuer (niveau COPIL) le périmètre précis de « l'Enfance » et formalisation des éléments arrêtés pour partage (idée de socle commun) <p><u>Réseaux « Enfance » :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} étape : retravailler une charte de réseaux • Identifier les acteurs, les directeurs, les référents • Créer des sous-groupes dans l'enfance : Sociale, Pause méridienne, Accueil périscolaire, Accueil de loisirs • Rencontres régulières : <ul style="list-style-type: none"> – Mutualisation des moyens et Projets communs – Meilleure connaissance avec la création d'un outil numérique de ressource commune (PADLET) – Identifier les personnes ressources et les compétences * faire le lien avec la fiche « Formation des agents » – Faciliter la transmission des connaissances au sein des réseaux 		
<p>Impacts attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus efficace (clarification, organisation,...) • Echange de pratiques • Meilleure connaissance (éviter les doublons) • Mutualisation 		<p>Modalités d'évaluation et indicateurs de réussite : Formalisation de la définition de l'enfance par le COPIL Création des réseaux et de l'outil</p>		

Orientation 9 : Renforcer et accompagner la dynamique associative



Thématique concernée : Enfance		Nom de la fiche action : Construire et développer une cohérence éducative entre tous les partenaires	
Orientation(s) concerné(s) : Renforcer et accompagner la dynamique associative		Piloté(s)/porteur(s) : Charges de coopération, référents PEDT	
Objectif(s) stratégique(s) concerné(s) : Répondre à la condition d'intégration des actions du PEDT pour les associations conventionnées Créer et renforcer les ressources des associations (moyens, matériels)		Partenaires associés : Associations, écoles, services financiers des territoires CAF, Jeunesse et Sports	
Impacts attendus : Créer des ressources matérielles pour les associations		Temporalié : Durée de la CTG	
Modalités d'évaluation et indicateurs de réussite : Création des supports de communication des PEDT par territoire Nombre de réunions thématiques		Description de l'action (étapes, tâches...) : <ul style="list-style-type: none"> Poser un cadre de cohérence éducative Mettre en place des conventions précises avec la définition des conditions de subvention Former autour du PEDT et intégrer les associations à l'élaboration du PEDT Créer un support de communication clair (simplification du PEDT) Intégration du label Plan Mercredi et aux actions partenariales Faciliter la « démarche-projet » associative Mutualiser du matériel pédagogique (maillots, prêt de matériels de la collectivité...) Proposer des réunions thématiques pour les bénévoles des associations locales Apporter du conseil/suivi des associations (maison des associations = lieu unique) Soutien des démarches financières associatives	
		<ul style="list-style-type: none"> Développer les dispositifs d'appels à projet de proximité pour toutes les associations Accompagner le travail sur les grilles tarifaires (mise en place du taux d'effort, conseil sur l'augmentation des tarifs et ses modalités...) Mettre à disposition/transmettre tous les dispositifs/leviers financiers de la CAF, des collectivités (MVA, département...) 	

Orientation 10 : Développer l'attractivité des métiers

Thématique concernée : Enfance		Nom de la fiche action : Des métiers d'avenir dans le secteur de l'enfance !	
Orientation(s) concerné(s) : Développer l'attractivité des métiers	Pilote(s)/porteur(s) : Chargés de coopération, services RH, responsables de services	Partenaires associés : Organismes de formation, France Travail	Temporalité : Durée de la CTG
Objectif(s) stratégique(s) concerné(s) : Faire connaître, rendre attractif et valoriser les métiers de l'enfance	Description de l'action (étapes, tâches...) : Développer l'attractivité des métiers au sein des structures collectives : <ul style="list-style-type: none"> Travailler sur les conditions de travail au sein des structures : Emploi du temps cohérents (prise en compte des temps de coupure) Prise en compte des temps de préparation Avantages/salaire Locaux et équipements adaptés Formation des agents <ul style="list-style-type: none"> Faire le lien avec les organismes de formation et les établissements scolaires (collèges, lycées, MFR, ...) Identifier les besoins Mobiliser les personnes ressources Établir un plan de formation sur 2-3 ans Proposer des formations inter-communales et internes à la structure Définir les modalités de transmission et de partage Imaginer et construire des partenariats (avec Jeunesse et Sports pour formation commune) Organiser des temps dédiés comme une journée « pédagogique » permettant de réunir les équipes Développer l'accueil d'apprentis <ul style="list-style-type: none"> Identifier les besoins et les différentes formations afin d'adapter au mieux ses missions et donc la qualité de son accompagnement Se faire connaître auprès des organismes de formation Réaliser un dossier « ressource » pour les financements Récruter et accompagner au travail d'un outil de suivi dédié 		
Impacts attendus : <ul style="list-style-type: none"> Plus de candidatures Améliorer les conditions d'accueil des enfants Valorisation des métiers 	Modalités d'évaluation et indicateurs de réussite : <ul style="list-style-type: none"> Diminution du turn-over Nombre d'agents formés tout au long du plan de formation Postes pourvus Diminution des absences 		

Orientation 11 : Préserver la qualité d'accueil des enfants



Thématique concernée : Enfance		Nom de la fiche action : Sujet et accompagnement de l'enfant dans un espace d'accueil de qualité	
Orientation(s) concerné(s) : Préserver la qualité d'accueil des enfants		Piloté(s)/porteur(s) : Charges de coopération, équipes d'animation	
Objectif(s) stratégique(s) concerné(s) : Veiller et respecter les besoins physiologiques des enfants Prévenir et accompagner les mal-être et la délinquance Proposer des locaux adaptés aux différents services et aux différents tranches d'âge		Description de l'action (éspaces, tâches...) : Outil de suivi de l'enfant : <ul style="list-style-type: none"> • Nouvelles compétences développées • Vie de l'individu/ dans le groupe (enfants + adultes) • Centres d'intérêts • Rythmes biologiques Accompagner la parole et les émotions de l'enfant <ul style="list-style-type: none"> • Proposer aux enfants des outils simples sur le respect de soi et de l'autre (émotions, symboles...) • Apprendre à l'enfant à mettre des mots sur les maux • Savoir créer du lien avec la pile ressource de la COMPA sur ce sujet • Former les acteurs (lien avec la fiche « Former les agents ») • Développer des partenariats avec les services compétents dans ce domaine (ASE, PMI...) Aménagement des locaux/des espaces <ul style="list-style-type: none"> • État des lieux (locaux, matériels, mobilier) • Ajuster l'adéquation des locaux aux besoins identifiés des enfants • Investir et aménager les espaces extérieurs • Proposer des espaces dédiés (autre qu'un format « salle polyvalente ») 	
Impacts attendus : <ul style="list-style-type: none"> • Bien-être de chaque enfant 			
Modalités d'évaluation et indicateurs de réussite : <ul style="list-style-type: none"> • Nombres d'actions autour des émotions de l'enfant • Sondage auprès des enfants autour d'une météo du bien-être 			

Enfance – Fiche-Action



Thématique concernée : Enfance	Nom de la fiche action : Renforcer les projets inter-centres, spectacles, séjours		
Orientation(s) concerné(e) : Préserver la qualité d'accueil des enfants	Pilote(s)/porteur(s) : Chargés de coopération, référénts PEDT, équipes d'animation	Partenaires associés : • Collectivités • Associations • COMPA • Département	Temporalité : Durée de la CTG
Objectif(s) stratégique(s) concerné(s) : Porter et animer des projets intra et inter structures Proposer des activités adaptées sportives, culturelles et artistiques	Description de l'action (étapes, tâches,...) : Cartographier/inscrire les acteurs des secteurs sportifs, culturels et artistiques • Repérer les différents acteurs de ces secteurs sur les territoires • Créer un outil pour les mettre en commun et le tenir à jour • Mutualisation des actions auprès des enfants Injuler des actions inter-structures : • Développer des projets inter-centres sur les différents territoires de proximité • Mutualisation des coûts : spectacles, logistique, transport • Développer les séjours et les bases de loisirs Intégrer les dispositifs : – PASS 2020 – Colos apprenantes		
Impacts attendus : Augmenter les propositions faites aux enfants Interconnaissance des acteurs			
Modalités d'évaluation et indicateurs de réussite : • Nombre de projets proposés • Nombre de participants • Enquête de satisfaction			

Enfance – Fiche-action

Orientation 12 : Développer une politique d'inclusion

Enfance – Fiche-Action



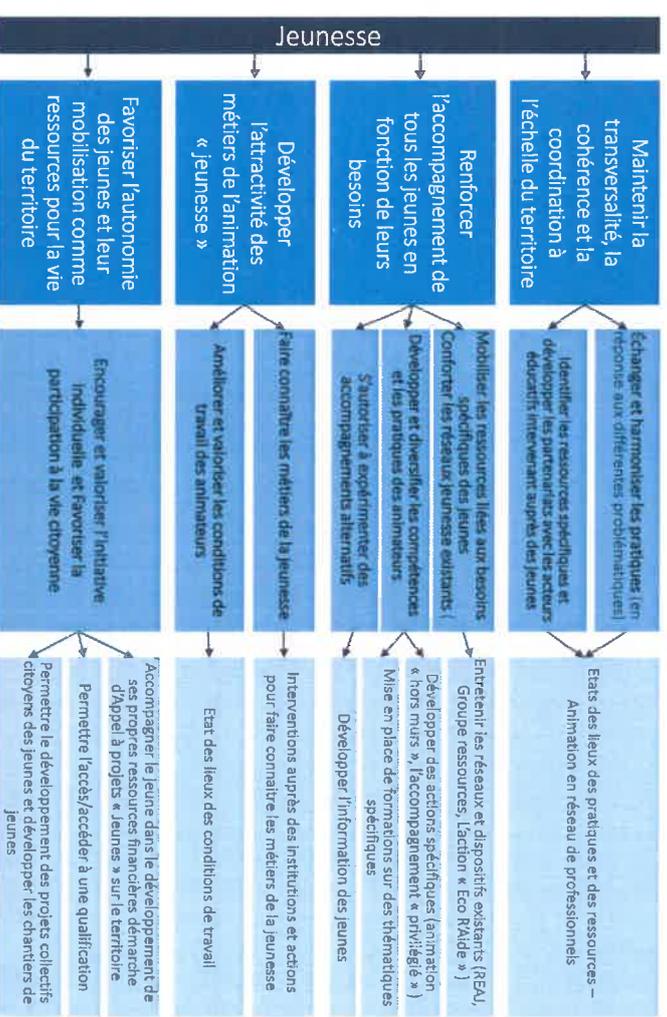
Thématique concernée : Enfance		Nom de la fiche action : Etat des lieux de l'inclusion		
Orientation(s) concerné(s) : Développer une politique d'inclusion	Pilote(s)/porteur(s) : Les élus, les chargés de coopération	Partenaires associés : CAF, Handisup, département, ANS, CPIS	Temporalité : Durée de la CTG	
Objectif(s) stratégique(s) concerné(s) : Cartographier les dispositifs existants Identifier les besoins Mobiliser les ressources (humains, matériels, financiers...)	Description de l'action (étapes, tâches...) : Recenser les ressources existantes autour de l'inclusion et créer un guide ressources Identifier et prioriser les besoins : • Préparation et diffusion d'un questionnaire : • Attention des familles, des écoles (enseignants, parents d'élèves, RASED...), des structures per/extra-scolaires, des associations • Réalisation d'une analyse critique et formalisation du diagnostic • Créer une veille sur les soutiens mobilisables : • Appels à projets • Subventions • Partenariats • Partager ces éléments au travers d'un outil adapté (lien avec la fiche « Création d'un outil de partage et de communication ») Organiser une visite conseil Faire venir et/ou aller voir des structures spécialisées qui ont développé des aménagements et des organisations adaptés dans le but de prendre du recul sur les aménagements mis en place et les points à améliorer			
Impacts attendus : • Meilleure interconnaissance • Meilleure visibilité sur l'existant • Générer des « bonnes idées » • Prise de recul et mise en cohérence				
Modalités d'évaluation et Indicateurs de réussite : • Complétude du diagnostic du territoire dans le recueil des données de l'inclusion • Réalisation de visite conseil				

Enfance – Fiche-Action



Thématique concernée : Enfance		Nom de la fiche action : Accompagner les professionnels		
Orientation(s) concerné(s) : Développer une politique d'inclusion	Pilote(s)/porteur(s) : Chargés de coopération services RH	Partenaires associés : Associations, Handisup, département, ...	Temporalité : Durée de la CTG	
Objectif(s) stratégique(s) concerné(s) : Mobiliser les ressources (humains, matériels, financiers...)	Description de l'action (étapes, tâches...) : Formation des professionnels : • Préparer et animer des actions de sensibilisation • Préparer et animer des actions de formation en interne, par des intervenants extérieurs ou encore via les réseaux • Développer l'analyse de la pratique spécifiquement sur cette thématique (faire le lien avec la fiche « Formation des agents ») Expérimenter des nouveaux dispositifs • Sautonner à tester de nouvelles modalités d'accueil (interdisciplinaires) • A développer de l'accompagnement individuel ou collectif (adapté) • S'appuyer sur les réseaux pour construire des expérimentations (lien avec la fiche « Définition de l'Enfance et mise en place des réseaux associés ») • Créer du lien avec les écoles et les partenaires éducatifs			
Impacts attendus : La sensibilisation des professionnels Facilitation de l'accueil de tous Développement des partenariats				
Modalités d'évaluation et Indicateurs de réussite : Nombre d'actions en commun avec les partenaires (mise en commun de PA, PAP, événements, partenariats, ...)				

JEUNESSE



Orientation 13 : Maintenir la transversalité, la cohérence et la coordination à l'échelle du territoire

<p>Thématique concernée : Jeunesse</p>	<p>Nom de la fiche action : Etats des lieux des pratiques et des ressources – Animation en réseau de professionnels</p>		
<p>Orientation(s) concerné(s) : Maintenir la transversalité, la cohérence et la coordination à l'échelle du territoire</p>	<p>Piloté(s)/porteur(s) : Coordinateur CTG Chargés de coopération Animateurs jeunesse du territoire</p>	<p>Partenaires associés : Cabinet d'aide à l'analyse</p>	<p>Temporalité : 3/4 fois par an durant la CTG</p>
<p>Objectif(s) stratégique(s) concerné(s) : Échanger et harmoniser les pratiques (en réponse aux différentes problématiques) Identifier les ressources spécifiques et développer les partenariats avec les acteurs éducatifs intervenant auprès des jeunes</p>	<p>Description de l'action (étapes, tâches...) : Analyse de pratiques entre pairs en réponse aux problématiques rencontrées : <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de temps dédiés (programme annuel ?) • Accueil tournant sur le territoire ? • Possibilité d'un intervenant extérieur ? • Une journée annuelle pour tous les professionnels de l'enfance (petite-enfance, enfance, jeunesse) avec des intervenants, des ateliers, de la convivialité Outils de recensements <ul style="list-style-type: none"> • Compilation des ressources et partenaires recensés (coordonnées, périmètres et modalités d'action de ces partenaires,...) • Diffusion de cette base de données au sein du réseau • Structuration d'une approche globale sur la base de cet écosystème « Jeunesse » existant Actions Inter-foyer <ul style="list-style-type: none"> • Rencontres - Mutualisation des transports pour les sorties à l'échelle de la COMPA - Evénements Inter-foyers - Formations communes - Mutualisation du matériel Création d'un recueil de réponses aux « problématiques jeunes » </p>		
<p>Impacts attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sorties sur missions de chargés de coopération • Diversification des animations « Jeunesse » en local • Valeure réponse aux besoins éducatifs identifiés • Création de liens entre acteurs intervenants auprès des jeunes • Réduction des coûts • Interconnaissance des acteurs 	<p>Modalités d'évaluation et indicateurs de réussite : Création de l'outil « Base de données » Nombre de séances d'analyse de pratiques Création du recueil de solutions communes face aux problématiques des jeunes</p>		

Orientation 14 : Renforcer l'accompagnement de tous les jeunes en fonction de leurs besoins

<p>Thématique concernée : Jeunesse</p>		
<p>Orientation(s) concernée(s) : Renforcer l'accompagnement de tous les jeunes en fonction de leurs besoins</p>		
<p>Objectif(s) stratégique(s) concerné(s) : Mobiliser les ressources liées aux besoins spécifiques des jeunes Conforter les réseaux jeunesse existants (aboutissant à des actions transverses)</p>		
<p>Impacts attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> Lutte contre l'isolement de certains animateurs jeunesse et amélioration des conditions en partageant problématiques et idées. Amélioration de l'animation et de l'accompagnement des jeunes. 		
<p>Modalités d'évaluation et indicateurs de réussite : Nombre de réunion EAJ Mise en place de l'Eco R'Aide Création de nouveaux dispositifs ou actions</p>		
<p>Nom de la fiche action : Entrevenir les réseaux et dispositifs existants (REAJ, groupes ressources, « Eco R'Aide » ...)</p>		
<p>Pilote(s)/porteur(s) : COMPA Animateurs jeunesse du REAJ Chargés de coopération</p>	<p>Partenaires associés : Associations Communes</p>	<p>Temporalité :</p>
<p>Description de l'action (étapes, tâches...) : <u>REAJ et Groupes ressources</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Encourager les animateurs à participer au REAJ Développer l'interconnaissance en permettant aux animateurs de se rencontrer Partage d'expérience et d'outils d'analyse de pratiques <p><u>Eco R'Aide</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Maintenir et conforter cet événement du territoire (raid sportif écocitoyen) en s'assurant de la mobilisation des différents acteurs du réseau et en partenariat avec la Communauté de Communes 		

Jeunesse – Fiche-Action



Thématique concernée : Jeunesse		Nom de la fiche action : Développer des actions spécifiques (animation « hors murs », l'accompagnement « privilégié »)	
Orientation(s) concerné(e) : Renforcer l'accompagnement de tous les jeunes en fonction de leurs besoins	Pilote(s)/porteur(s) : Directeur et animateurs	Partenaires associés : Associations et Institutions Jeunesses (Fédérations, SDIES)	Temporalité :
Objectif(s) stratégique(s) concerné(s) : Développer et diversifier les compétences et les pratiques des animateurs Expérimenter des accompagnements alternatifs	Description de l'action (étapes, tâches...) : <u>Hors les murs</u> <ul style="list-style-type: none"> Être à l'écoute du territoire : repérer les lieux de vie des jeunes (enquêtes, terrain...) Être à l'écoute des jeunes « au plus près » : être présent sur les lieux de vie des jeunes en structurant des temps dédiés à cette proximité Créer du lien dans les lieux de vie des jeunes : par la fréquence des présences et la diversité des modalités d'interactions (à imaginer) Présence dans les collèges Dispositif promoteur du net L'accompagnement « privilégié » <ul style="list-style-type: none"> Définir des règles de déclenchement de cet accompagnement et de ses modalités de mise en œuvre. Mise en place d'ateliers individuels sur des temps atypiques pour créer un accompagnement privilégié : groupes sur l'estime de soi, ateliers artistiques et sportifs... Déclenchement de temps spécifiques qualitatifs : aide à la recherche de stage,.... 		
Impacts attendus : <ul style="list-style-type: none"> Accompagnement plus qualitatif et efficace. Une relation moins contraignante pour le jeune que la nécessité de s'intégrer dans une logique collective qui peut parfois être un frein. 			
Modalités d'évaluation et indicateurs de réussite : Nombre d'actions hors les murs			

Jeunesse – Fiche-Action



Thématique concernée : Jeunesse		Nom de la fiche action : Mise en place de formations communes sur des thématiques spécifiques	
Orientation(s) concerné(e) : Renforcer l'accompagnement de tous les jeunes en fonction de leurs besoins	Pilote(s)/porteur(s) : Services RH Directions des services	Partenaires associés : Fédérations, associations	Temporalité :
Objectif(s) stratégique(s) concerné(s) : Développer et diversifier les compétences et les pratiques des animateurs	Description de l'action (étapes, tâches...) : <ul style="list-style-type: none"> Proposer une approche globale et structurée à l'échelle du Pays d'Arcenis afin de proposer des formations communes pour les animateurs (optimisation, renforcement des compétences, dans le cadre de trajectoires cohérentes, amélioration de l'interconnaissance...) Thématiques potentielles : <ul style="list-style-type: none"> Mal être, addiction, inclusion... Écoute, recueil et accompagner la parole « Débâteurs » (formation dispensée par le département pour amener le débat entre jeunes) Identifier les ressources et les compétences des acteurs du territoire via un outil 		
Impacts attendus : Améliorer les pratiques Interconnaissances entre animateurs Mutualisation des formations			
Modalités d'évaluation et indicateurs de réussite : Nombre de formations			

Jeunesse – Fiche-Action



Thématique concernée : Jeunesse	Nom de la fiche action Développer l'information des jeunes		
Orientation(s) concerné(e)(s) : Renforcer l'accompagnement de tous les jeunes en fonction de leurs besoins	Plate(s)/porteur(s) : Services Jeunesse COMPA	Partenaires associés : <ul style="list-style-type: none"> • France services • CCAS • Mission locale 	Temporalité :
Objectif(s) stratégique(s) concerné(s) : S'autoriser à expérimenter des accompagnements alternatifs	Description de l'action (étapes, tâches...) : <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un Point Initiative Jeune • Renforcer la visibilité du relais information • Jeunes de France services (France) • Identifier les foyers comme leur ressources • Développer un point média sur les lieux d'accueil avec le matériel adéquat : <ul style="list-style-type: none"> • Ordinateur pour recherche, CV... 		
Impacts attendus : <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance par les jeunes des dispositifs existants 			
Modalités d'évaluation et Indicateurs de réussite : Création d'un Point Information Jeunesse (PIJ)			

Jeunesse – Fiche-action

Orientation 15 : Développer
l'attractivité des métiers de
l'animation « jeunesse »

Jeunesse – Fiche-Action



Thématique concernée : Jeunesse				Nom de la fiche action : Interventions auprès des différents institutions et actions pour faire connaître les métiers de la Jeunesse			
Orientation(s) concerné(s) : Développer l'attractivité des métiers de l'animation « jeunesse »		Pilote(s)/porteur(s) : • animateurs jeunesse • Chargés de coordination		Partenaires associés : MDA, France travail, mission Local, collège, lycée...		Temporalité : CTG	
Objectif(s) stratégique(s) concerné(s) : Faire connaître les métiers de la jeunesse				Description de l'action (étapes, tâches...) : Participer aux différentes actions : <ul style="list-style-type: none"> • Forum Job d'été • Forum des Métiers • Intervention dans les établissements scolaires Créer du lien avec les différentes institutions : <ul style="list-style-type: none"> • Mission locale • MDA • Articles de presse • France Travail (atelier...) 			
Impacts attendus : • Plus de candidatures							
Modalités d'évaluation et indicateurs de réussite : • Nombre de candidatures • Postes pourvus							

Jeunesse – Fiche-Action



Thématique concernée : Jeunesse				Nom de la fiche action : Etat des lieux des conditions de travail (animation Jeunesse)			
Orientation(s) concerné(s) : Développer l'attractivité des métiers de l'animation « jeunesse »		Pilote(s)/porteur(s) : Chargés de coordination		Partenaires associés : Animateur et directeur jeunesse Services RH		Temporalité :	
Objectif(s) stratégique(s) concerné(s) : Améliorer et valoriser les conditions de travail des animateurs				Description de l'action (étapes, tâches...) : Analyse de/des situation(s) existant(-s) : <ul style="list-style-type: none"> • Heures de nuit • Astreintes (continuité de service) : à reconnaître (sajour, veille...) • Travail seul • Mercredi/Vacances scolaires/week-end • Locaux Attirer les stagiaires/apprentis en proposant un hébergement Développer les partenariats avec les établissements scolaires du territoire			
Impacts attendus : • Meilleures conditions de travail • Attractivité du poste							
Modalités d'évaluation et indicateurs de réussite : Postes pourvus dans la durée							

Orientation 16 : Favoriser l'autonomie des jeunes et leur mobilisation comme ressources pour la vie du territoire

<p>Thématique concernée : Jeunesse</p>		<p>Nom de la fiche action : Accompagner les jeunes dans la recherche de financements et démarche d'Appel à projets « Jeunes » sur le territoire</p>		
<p>Orientation(s) concernée(s) : Favoriser l'autonomie des jeunes et leur mobilisation comme ressources pour la vie du territoire</p>		<p>Pilote(s)/porteur(s) : Mairies, syndicats et COMPA</p>	<p>Partenaires associés :</p>	<p>Temporalité :</p>
<p>Objectif(s) stratégique(s) concerné(s) : Encourager et valoriser l'initiative individuelle Favoriser la participation à la vie citoyenne</p>		<p>Description de l'action (étapes, tâches...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place du dispositif « Agent de poche » sur toutes les communes • Sensibiliser et accompagner les services municipaux qui soutiennent les jeunes sur le temps de travail • Créer des réseaux babysitting à l'échelle du Pays d'Arcentis • Communiquer à l'échelle du Pays d'Arcentis sur l'existence de cas dispositifs • Créer des liens avec les employeurs potentiels et les jeunes <ul style="list-style-type: none"> ▪ Forum Job d'été ▪ Affichage des offres proposées par les réseaux professionnels • Accompagner à la rédaction du CV, lettre de motivation, entretien 		
<p>Impacts attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Argent de poche • Ressources financières • Dynamique de territoire 		<p>Construire une démarche d'Appel à projets « Jeunes » sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des appels à projet de jeunes pour encourager les projets à leur initiative (COMPA ou communes SIVU ou SIVOM) • Verser une subvention sur dossier pour un projet proposé sur le territoire • Avoir une communication globale (cf. voir fiche précédente) 		
<p>Modalités d'évaluation et Indicateurs de réussite : Nombre de projets financés:</p>				

Jeunesse – Fiche-Action

Thématique concernée : Jeunesse				Nom de la fiche action : Permettre l'accès/ Accéder à une qualification			
Orientation(s) concerné(s) : Favoriser l'autonomie des jeunes et leur mobilisation comme ressources pour la vie du territoire		Pilote(s)/porteur(s) : Services RH Elus Chargés de coopération		Partenaires associés : Organismes de formations		Temporalité :	
Objectif(s) stratégique(s) concerné(s) : Encourager et valoriser l'initiative individuelle		Description de l'action (étapes, tâches...) : <ul style="list-style-type: none"> • Développer les apprentissages BPIERS et CRIERS • Aide financière pour le permis, pour le BFA, le BSB, Premier secours • Faire un état des lieux des aides déjà existantes • Proposer des formations sur le territoire pour faciliter l'accès à la qualification • Encourager les stages pratiques sur les structures du Pays d'Ancenis • Créer des temps publics de valorisation des engagements/actions individuelles ou collectives, exemple : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Voix du maire/président ▪ Accueil de nouveaux habitants ▪ Forum associations 					
Impacts attendus : Qualification du jeune							
Modalités d'évaluation et indicateurs de réussite : Nombre d'apprentis accueillis Nombre de formations organisées Nombre de stagiaires accueillis							

Jeunesse – Fiche-Action

Thématique concernée : Jeunesse				Nom de la fiche action : Permettre le développement des projets collectifs citoyens des jeunes, chantier de jeunes			
Orientation(s) concerné(s) : Favoriser l'autonomie des jeunes et leur mobilisation comme ressources pour la vie du territoire		Pilote(s)/porteur(s) : Chargés de coopération Maîtres, syndicats et C.M.P.A		Partenaires associés :		Temporalité :	
Objectif(s) stratégique(s) concerné(s) : Favoriser la participation à la vie citoyenne		Description de l'action (étapes, tâches...) : <ul style="list-style-type: none"> • Développer les CME-CMU sur tous les territoires • Tout autre dispositif visant à laisser la place aux jeunes dans la vie citoyenne de leur territoire • Permettre les rencontres « réseau CME-CMU, actions citoyennes » des professionnels • Avoir des actions communes sur le thème de la citoyenneté <p>Chantier de jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer des « chantiers de jeunes » ouverts à tout le territoire • Structurer et mettre en œuvre une communication globale afin d'optimiser les moyens et de toucher l'ensemble du territoire. • Recenser les lieux, sites, actions propices à être le support d'un chantier de jeunes : pouvoir l'ouvrir à l'ensemble du territoire. 					
Impacts attendus : Répondre à un besoin identifié par la collectivité ou un territoire Permettre aux jeunes d'être occupés et valorisés au cœur de la cité							
Modalités d'évaluation et indicateurs de réussite : • Nombre de projets mis en place • Nombre de jeunes mobilisés							

Annexe 4 : Modalités de gouvernance

Cette annexe sera précisée en 2025

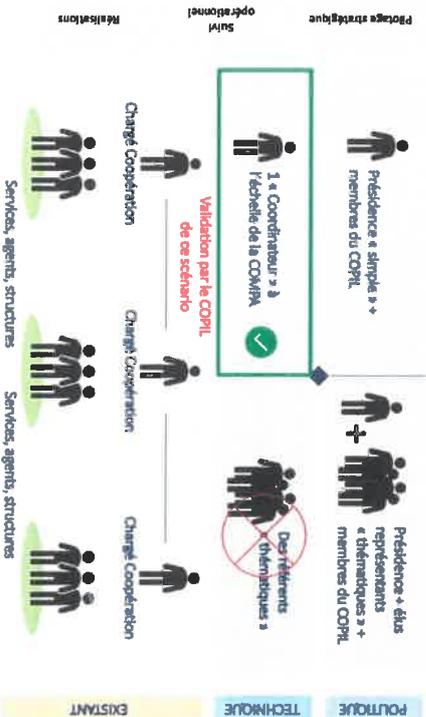
Modalités de gouvernance



Gouvernance stratégique et opérationnelle – Les possibles

Les modalités de fonctionnement « politiques » et « opérationnelles »

>> Les scénarios possibles pour : **simplicité, efficacité, transversalité, coordination**



Annexe 5 : Evaluation

La démarche d'évaluation de la CTG sera composée de deux volets :

- Le suivi des résultats (réalisation du plan d'actions) à mi-parcours et en fin de CTG ;
- La mesure de la plus-value de la CTG (impacts et effets) en fin de convention ;

Les résultats seront présentés au dernier comité de pilotage de la Ctg.

L'ensemble des modalités d'évaluations et indicateurs seront inscrits dans l'annexe 3 – Plan d'actions

Annexe 6 : Délibération du Conseil communautaire, des conseils syndicaux et des conseils Municipaux

Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20250203-1_2025delib007-DE
Reçu le 05/02/2025